

2023 - 50^{ème} Coût de la scolarité



+11,3 %

**Conférence de presse :
16 août 2023**

Contact : Johan Jousseume - 07 83 99 38 26



La Confédération Syndicale des Familles

53, rue Riquet - 75019 Paris - Tél. 01.44.89.86.80 - e-mail : contact@la-csf.org - site : www.la-csf.org

Sommaire

MÉTHODOLOGIE

p. 3

- Contexte de réalisation du dossier p. 4
- Méthode de travail p. 5
- Synthèse du dossier « Coût de la scolarité 2023 » p. 6
- Remerciements p. 8

BUDGET MOYEN PAR CLASSE À LA RENTRÉE

p. 9

- Budget moyen par classe à la rentrée 2023 p. 10

LE POIDS DE LA RENTRÉE DANS LE BUDGET DE SEPTEMBRE

p. 13

- Poids de la rentrée dans le budget des familles p. 14
- Les listes de fournitures scolaires et constats p. 17
- Commentaires et analyses p. 25
- Achats en ligne p. 26
- Achats groupés : une solution qui permet de gagner de l'argent et du temps , p. 29

LES DÉPENSES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

p. 31

- Méthode de travail p. 32
- Synthèse des aides régionales niveau lycée p. 34
- Synthèse des aides au transport scolaire p. 37
- Alimentation/Restauration collective dans les établissements scolaires p. 41
- Équipement numérique p. 43

LES DÉPENSES SELON LES OPTIONS ET LES ORIENTATIONS

p. 45

- Voie professionnelle p. 46
- Enseignement supérieur p. 49
- Logement étudiant p. 52

L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

p. 57

- Face à l'inflation, l'ARS : insuffisante pour les familles p. 58

FOCUS : 50 ANS DE COÛT DE LA SCOLARITÉ

p. 61

- 50 ans de coût de la scolarité p. 62

LES PROPOSITIONS ET LES REVENDICATIONS DE LA CSF

p. 65

- Revendications de La CSF p. 66

LES AIDES (voir document joint)

MÉTHODOLOGIE



Sommaire

Contexte de réalisation du dossier	4
Méthode de travail	5
Synthèse du dossier « Coût de la scolarité 2023 »	6
Remerciements	8

Contexte de réalisation du dossier

2023, une année sur fond de crise économique et sociale majeure, de remise en question du modèle de société hérité, de recherche de sens.

2023, cinquantième édition du dossier « coût de la scolarité ».

Ce cinquantième, outre son cœur de mission d'évaluer le coût de la rentrée scolaire et des dépenses scolaires tout au long de l'année, fait une rétrospective des avancées en matière d'aide aux familles depuis un demi-siècle et des points d'amélioration encore nécessaire pour permettre un égal accès à la scolarité quels que soient le territoire de résidence, les ressources des familles, le choix professionnel des jeunes.

Il interroge son équipe et son fonctionnement largement modifié par la crise sanitaire, et les changements de relation induits par l'introduction du travail à distance.

Il interroge sa temporalité qui n'est pas toujours celle des familles.

Il interroge ses outils pour davantage de fiabilité du résultat.

Il adopte un ton résolument politique parce que, derrière les chiffres, se nichent des abcès qu'il faudra crever un jour avant que la gangrène ne gagne.

En revanche, il ne veut rien perdre de la qualité du travail fourni par chacune et chacun, de la richesse des informations glanées pour être au plus près des réalités et pour donner « du grain à moudre » aux équipes sur le terrain auprès des familles.

Les familles à faibles ressources demeurent le maillon fragile du grand mouvement social. Si beaucoup de jeunes sont apparus dans les rassemblements organisés, la présence des familles que nous côtoyons reste très marginale. Non qu'elles ne se sentent pas concernées, mais elles sont ensevelies sous un quotidien trop souvent tétanisant. Quand on n'a pas la possibilité de donner un goûter à ses enfants parce qu'on a à peine de quoi leur servir un maigre repas par jour, tout vous échappe, même l'important.

Le « coût » continue son labeur pour ces familles qui, elles-aussi, souhaitent la réussite scolaire de leurs enfants et demandent qu'on les y aide.

Ces enfants sont les jeunes adultes de demain, nous ne pouvons pas les ignorer. Les soutenir aujourd'hui, c'est les inscrire dans la solidarité demain.

Les politiques publiques, en particulier celles de la Politique de la Ville, continuent de penser le « bonheur » des citoyens à l'aune d'un système consumériste qui les fragilise, les enferme, les écrase. Elles envisagent les ambitions des jeunes pour alimenter la prospérité de ce système et non pas pour eux-mêmes.

Le travail des acteurs de terrain, souvent associatifs, tente de restaurer la confiance dans les institutions, la dignité individuelle et collective et d'ouvrir un futur à la jeunesse.

50 ans plus tard, nous y croyons encore et nous ne lâchons rien !

Méthode de travail

Pourquoi cette enquête ?

- Connaître le coût moyen de la rentrée à partir des dépenses effectuées par les familles selon le niveau scolaire,
- Connaître l'impact budgétaire du coût de la rentrée dans le budget familial au mois de septembre,
- Lister toutes les dépenses induites par la scolarité (à la rentrée et tout au long de l'année scolaire),
- Dénoncer les inégalités territoriales,
- Revendiquer de nouveaux droits et/ou des ajustements des politiques et des dispositifs concernant la scolarité pour plus de justice et d'égalité.

Notre méthodologie d'enquête

Ce dossier a été réalisé à partir de plusieurs enquêtes distinctes élaborées en parallèle :

Évaluation :

- des dépenses des familles tout au long de l'année
- du coût de la rentrée scolaire

1

A partir de grilles préétablies, les familles du réseau de La CSF collectent toute l'année les différentes dépenses occasionnées par la scolarité.

2

Dès la fin de l'année scolaire, les familles envoient les listes de fournitures scolaires distribuées à leurs enfants pour la prochaine rentrée. Des familles et des militants, à l'aide d'une grille-type, relèvent les prix des différents articles. Aucune consigne n'est donnée quant au choix des fournitures, pas forcément les plus chères ni les moins chères, mais celles que la personne privilégie en fonction de ses habitudes de consommation. Cela nous permet de mettre en perspective le poids du coût de la rentrée dans le budget familial et les pratiques d'achat des familles.

3

L'équipe « Coût de la scolarité » CSF exploite les relevés de prix et détermine le coût moyen selon le niveau scolaire. Elle étudie également les listes de fournitures, les données et les remarques faites par les familles pour présenter une image la plus fidèle de leur vécu à la rentrée et recueille les informations induites par la scolarité.

Notre enquête en quelques chiffres

- **50^{ème}** année d'enquête
- **4 784** références relevées
- **14** Unions départementales participantes
- **109** familles participantes

Synthèse du dossier

En 2023, l'inflation frappe les familles

Elle impacte lourdement les familles. Le coût de la scolarité augmente de 11,3 % par rapport à l'année 2022. Les familles subissent de plein fouet la hausse des prix malgré un comportement d'achat raisonnable.

Avec une hausse de 12 % sur les vêtements, la catégorie « équipement sportif » est logiquement le poste de dépenses où les familles mettent le plus la main au portefeuille.

50 ans de lutte pour la gratuité de l'école

Nous l'écrivions et nous le revendiquions déjà en 1973 : « Le service public « Éducation Nationale » doit, pour ce qui le concerne, permettre à tous les enfants des conditions d'accès les plus égales possibles, devant l'instruction et la culture.

Pour ce faire :

- La gratuité des livres, du transport et des fournitures usuelles sera assurée à tous les jeunes.
- La gratuité des services tels que les restaurants scolaires et les équipements culturels facilitera la fréquentation scolaire et l'épanouissement des jeunes.
- Les crédits seront ouverts pour toutes les activités proposées par l'école.»

Un demi-siècle plus tard, nous pourrions écrire la même chose !

L'ARS couvre les frais de rentrée, mais pas les frais tout au long de l'année

L'ARS fête également ses 50 ans (création en 1973). Cette aide est précieuse et essentielle pour les familles modestes. Cependant, nous déplorons que ses conditions d'attribution soient trop restrictives et que les montants

alloués aux familles ne remplissent pas les objectifs qu'elle se donne, à savoir couvrir les dépenses pour un enfant ou un jeune sur l'ensemble de l'année scolaire. L'ARS est satisfaisante en école élémentaire, mais elle devient largement insuffisante au collège et au lycée.

Les familles réutilisent...

Les familles sont attentives à réutiliser d'une année sur l'autre. De plus en plus, les professeurs et établissements scolaires s'inscrivent dans cette mouvance. Les familles sont vigilantes à ne pas effectuer d'achats superflus. Si les achats plaisir (trousses, cartables...) existent toujours, ils pèsent moins lourd dans le budget de rentrée.

Moins d'achats en élémentaire

En école élémentaire, les familles achètent moins de fournitures car la demande des enseignants est moindre et beaucoup de municipalités dotent les écoles.

Le poste de dépenses le plus important est l'équipement sportif.

Peu de matériel spécifique est demandé.

L'équipement sportif, les feuilles et les cahiers : moins de réutilisation, plus d'achats

L'équipement sportif, les feuilles et les cahiers sont en tête de ce que les familles achètent à la rentrée. Sur 100 enfants et jeunes, 77 ont acheté une nouvelle tenue de sport en école élémentaire, 78 au collège et 66 au lycée. Les familles ne peuvent donc pas faire l'impasse sur l'équipement sportif au regard de la croissance continue des enfants et de l'usure des vêtements.

Les feuilles et cahiers, rarement réutilisables, représentent une charge incontournable.



À la rentrée, les familles dépensent plus au collège qu'au lycée

La demande des professeurs de collège à la rentrée est plus exigeante. Les professeurs de lycée font davantage confiance aux jeunes en laissant le choix quant à la méthode pour noter les cours. De nombreux jeunes font ainsi le choix des trieurs et des feuilles volantes.

Des inégalités territoriales toujours aussi présentes

On recense chaque année les aides des régions apportées aux familles et les choix politiques en matière de transport. Toujours pas d'égalité ni de gratuité à l'horizon. La gratuité de la scolarité au titre d'un droit universel clôturerait les débats.

Des nouvelles victimes de l'inflation ? Les classes moyennes

Les communes, départements et régions font des choix budgétaires face à l'inflation. C'est au niveau de la restauration scolaire que les exemples sont les plus marquants. La répercussion de la hausse des prix sur l'alimentation impacte les familles au quotient familial médian et/ou supérieur. Les classes moyennes sont les sacrifiées des politiques locales et nationales.

Le Numérique. Toujours un hic !

L'informatique est un poste de dépenses important. Beaucoup de familles doivent

s'équiper à partir de l'entrée en 6^{ème} de l'enfant.

Par manque de moyens certaines renoncent à un équipement. Cela creuse les inégalités entre les familles, favorisant la reproduction sociale.

Les droits de l'enfant au cœur des préoccupations !

L'article 28 de la convention internationale des droits de l'enfant le stipule clairement : « Chaque enfant a droit à l'éducation et à des possibilités d'apprentissage de qualité ».

Qualité d'enseignement et gratuité seront des revendications que nous répéterons jusqu'à ce qu'elles aboutissent.



La CSF demande

- La gratuité de la scolarité obligatoire de 3 à 16 ans.
- Une vraie modulation de l'ARS.
- Le versement de l'ARS à tous les lycéens pouvant y prétendre quel que soit leur âge.

Remerciements

Cinquantième oblige, les remerciements sont empreints à la fois de fierté pour le travail accompli par les équipes anciennes et actuelles et d'inquiétudes sur la surdité ou la mollesse des gouvernances successives.

Remercier, c'est rendre grâce, exprimer sa gratitude, témoigner de la reconnaissance.

Remercier, c'est aussi un acte d'humilité par lequel on affirme que seul on n'aurait pas pu atteindre l'objectif.

Il s'agit donc de remercier une équipe qui ne partait pas gagnante dans un contexte de travail compliqué, mais qui a encore fait des merveilles.

Une équipe à deux composantes pour la réalisation du dossier : les militantes et les salarié.es : Françoise, Janine, Anne Marie, Annie, Patricia, Jade, Alya, Fatiha, Ala, Sandra, Johan, Charlotte, Antoine, Élodie, Stéphanie.

Des militantes moins nombreuses, toujours enthousiastes pour cette action et qui maîtrisent les enjeux du dossier et bordent les dérives.

Cette année 3 adolescentes nous ont rejoints : est-ce la future relève ?

Des salariés des différents secteurs d'action de la confédération, qui apportent leur technicité chacun dans son domaine de compétences, et des salariés des UD, proches des familles

côtoyées au quotidien, qui veillent à l'expression de leurs besoins et attentes.

Une équipe de terrain bénévole pour alimenter le dossier, dont les efforts et la persévérance aux quatre coins du territoire dans les UD, UL, sections pour récolter les données méritent le respect. Chapeau bas ! Ce n'est pas une sinécure de convaincre des familles aux préoccupations multiples souvent plus prioritaires.

Les familles sont le cœur de la démarche ; si elles n'adhèrent pas, plus d'ancrage dans l'actualité, plus de listes, plus de dépenses, plus de preuves de ce qu'on annonce. Hors de question de faire sans elles ! Aussi, toutes celles qui nous ont encore apporté leur contribution en dépit de la chaleur, de la fatigue, des soucis, soyez chaleureusement remerciées de cet engagement personnel au service de l'intérêt collectif.

A CES ÉQUIPES TOUJOURS PASSIONNÉES, SOLIDAIRES, MERCI D'AVOIR TENU SI LONGTEMPS ET D'Y CROIRE ENCORE !



Budget moyen par classe à la rentrée



Sommaire

Budget moyen par classe à la rentrée 2023

Budget moyen par classe à la rentrée 2023

Ecole élémentaire			
	Coût moyen d'une liste complète	Moyenne des dépenses réelles des familles à la rentrée 2023	Part des produits réutilisés ou non achetés
Equipement sportif	101 €	78 €	22,5 %
Cartable et trousse	35 €	20 €	43 %
Feuilles et cahiers	75 €	45 €	40 %
Matériel divers	19 €	8 €	58 %
Total	233 € <i>190 € en 2022</i>	151 €	36 %
<p>On constate une hausse de 23 % sur le panier global des fournitures</p>			



Collège

Collège			
	Coût moyen d'une liste complète	Moyenne des dépenses réelles des familles à la rentrée 2023	Part des produits réutilisés ou non achetés
Equipement sportif	130 €	102 €	22 %
Cartable et trousse	51 €	35 €	31 %
Feuilles et cahiers	91 €	85 €	7 %
Petit matériel	99 €	75 €	24 %
Total	371 € <i>358€ en 2022</i>	297 €	20 %
<p>On constate une hausse de 3,5 % sur le panier global des fournitures</p>			

Lycée			
	Coût moyen d'une liste complète	Moyenne des dépenses réelles des familles à la rentrée 2023	Part des produits réutilisés ou non achetés
Equipement sportif	145 €	95 €	34 %
Cartable et trousse	55 €	29 €	47 %
Feuilles et cahiers	103 €	74 €	28 %
Matériel divers (calculatrice, clés USB)	124 €	85 €	34 %
Total	427 € <i>414 € en 2022</i>	283€	34 %
Lycée professionnel sans aide	+295 € Soit 722 €	+183 € Soit 466 €	35 %
Lycée pro avec aide région (exemple IDF)	+98 € Soit 525 €	+83 € Soit 366 €	30 %

On constate une hausse de 3,1 % sur le panier global des fournitures



 La CSF revendique

➤ **La gratuité des fournitures scolaires de la maternelle au lycée.**

Le poids de la rentrée dans le budget de septembre



Sommaire

Poids de la rentrée dans le budget des familles	14
Listes de fournitures scolaires	17
Achats en ligne	26
Achats groupés : une solution qui permet de gagner de l'argent et du temps ?	29

Poids de la rentrée dans le budget des familles

Famille A

18,50 %

du budget de septembre

Parent seul avec 3 enfants.

Ressources :

- SMIC 35 h/semaine
- Prime d'activité

- 1 enfant en CM2 (9 ans)
- 1 enfant en 6^{ème} (11 ans)
- 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2023	
Salaire net	1 383 €	Classe de CM2	151 €
Prime d'activité	520 €	Classe de 6 ^{ème}	297 €
Allocations Familiales	323,91 €	Classe de 4 ^{ème}	297 €
Allocation de soutien familial	561,72 €		
3 allocations rentrée scolaire	1 238,21 €		
TOTAL	4 026,84 €	TOTAL	745 €

2 bourses collège (échelon 2) : 312 € par trimestre, soit 936 € par an (x2).

Famille B

15,22 %

du budget de septembre

Parent seul avec 2 enfants.

Ressources :

- SMIC temps partiel : 25 h/semaine
- Prime d'activité

- 1 enfant en CM2 (9 ans)
- 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2023	
Salaire net	987 €	Classe de CM2	151 €
Prime d'activité	421 €	Classe de 4 ^{ème}	297 €
Allocations Familiales	141,99 €		
2 allocations de soutien familial	374,48 €		
2 allocations de rentrée scolaire	818,15 €		
TOTAL	2 942,62 €	TOTAL	448 €

1 bourse collège (échelon 3) : 162 € par trimestre, soit 486 € par an.

Famille C

27,99 %

du budget de septembre

Parent seul avec 3 enfants.

Ressources :

• RSA Socle

- 1 enfant en CM2 (9 ans)
- 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)
- 1 enfant en 2^{de} (15 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2023	
Revenu de solidarité active	331 €	Classe de CM2	151 €
Allocations Familiales	394,91 €	Classe de 4 ^{ème}	297 €
1 majoration pour âge	71 €	Classe de 2 ^{de}	283 €
Allocation de soutien familial	561,72 €		
3 allocations rentrée scolaire	1 252,75 €		
TOTAL	2 611,38 €	TOTAL	731 €

1 bourse collège (échelon 3) : 459 € par an, soit 153 € à la fin de chaque trimestre scolaire.

1 bourse lycée (échelon 6) : 936 € par an, soit 312 € en fin de trimestre scolaire.

Famille D

28,41 %

du budget de septembre

Couple avec 3 enfants.

Ressources :

- SMIC temps partiel : 20 h/semaine
- SMIC 35 h

- 1 enfant en 1^{ère} STI2D (+ 16 ans)
- 1 enfant en 2^{de} Bac pro sanitaire et social (+ 17 ans)
- 1 enfant en 6^{ème} (11 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2023	
SMIC net 35 h	1 283 €	1 ^{ère} STI2D	466 €
SMIC net 20 h	790 €	2 ^{de} Bac Pro sanitaire et social	466 €
Prime d'activité	542 €	Classe de 6 ^{ème}	297 €
Allocations Familiales	323,91 €		
2 majorations pour âge	142 €		
3 allocations rentrée scolaire	1 289,26 €		
TOTAL	4 325,17 €	TOTAL	1 229 €

2 bourses lycée (échelon 2) : 191 € par trimestre, soit 573 € par an (x2).

1 bourse collège (échelon 2) : 104 € par trimestre, soit 312 € par an.

Famille E

34,14 %

du budget de septembre

Couple avec 5 enfants.

Ressources :

- SMIC 35 h
- Prime d'activité

- 1 enfant en CM1 (8 ans)
- 1 enfant en 6^{ème} (11 ans)
- 1 enfant en 2^{de} générale (15 ans)
- 1 enfant en 2^{de} Bac pro sanitaire et social (+ 17 ans)
- 1 enfant en 1^{ère} STI 2D (+ 18 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2023	
SMIC net 35 h	1 383 €	Classe de CM1	151 €
Prime d'activité	900 €	Classe de 6 ^{ème}	297 €
Allocations Familiales	687,75 €	Classe de 2 ^{de} générale	283 €
3 majorations pour âge	213 €	Classe 2 ^{de} Bac pro sanitaire et social	466 €
Complément familial majoré	262,53 €	Classe de 1 ^{ère} STI2D	466 €
4 allocations rentrée scolaire	1 687,35 €		
TOTAL	4 871,10 €	TOTAL	1 663 €

1 bourse collège (échelon 3) : 162 € par trimestre, soit 486 € par an.

2 bourses lycée (échelon 5) = 295 € par trimestre, soit 885 € par an (x2).

Famille F

19,83 %

du budget de septembre

Couple avec 2 enfants.


Ressources :

- 1 salaire ouvrier (35 h)
- 1 SMIC (35 h)

- 1 enfant en 2^{de} bac pro industriel (15 ans)
- 1 enfant en 2^{de} (15 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2023	
Salaire ouvrier net	1 850 €	Classe de 2 ^{de} bac pro industriel	466 €
SMIC net	1 383 €	Classe de 2 ^{de}	283 €
Prime d'activité	260 €		
Allocations Familiales	141,99 €		
2 majorations pour âge	142 €		
TOTAL	3 776,99 €	TOTAL	749 €

Listes de fournitures scolaires

<p style="text-align: center;">Maternelle Moyenne et grande section</p> <p style="text-align: center;">Dammarie les Lys (77)</p>	<p style="text-align: center;">CP</p> <p style="text-align: center;">Dammarie les Lys (77)</p>	<p style="text-align: center;">CP</p> <p style="text-align: center;">Saint-Martin-d'Hères (38)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 1 sac à dos dans lequel un cahier petit format (17 x 22) peut être rangé • 1 gourde • 1 classeur grand format 24 x 32 marqué au nom de votre enfant • Un sac en toile qui restera à l'école et dans lequel sera mis un change complet (slip/culotte, chaussettes, pantalon, tee shirt) • 1 serviette de table pour la cantine (assez grande pour être accrochée autour du cou ou avec un élastique). Elle est à mettre dans une pochette marquée au nom de votre enfant. • 1 mallette pour la bibliothèque • 2 boîtes de mouchoirs • 1 paquet de lingettes • 1 paire de baskets (elle sera uniquement utilisée en intérieur) <p><u>Important :</u> --> Nous vous remercions d'écrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires (vêtements, gourde, sac etc)</p> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center; border: 2px solid orange; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p style="color: orange; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">Pas de liste en maternelle !</p> </div>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 trousse complète • 2 crayons de papier HB • 1 gomme blanche • 1 taille crayon avec réservoir • 1 paire de ciseaux à bouts ronds • 1 bâton de colle • 1 feutre fluorescent • 4 stylos pointes fines (bleu, vert, rouge, noir), de préférence effaçables • Des feutres et des crayons de couleur rangés dans une trousse • 1 cahier de textes (pas d'agenda) • Une ardoise velleda + 2 feutres d'ardoise + un chiffon • 1 règle plate graduée en plastique rigide (30 cm) ni molle ni en métal • 1 cahier petit format, carreaux seyes (servira de cahier de brouillon) • 2 lutins (= porte-vues) de <u>80 vues</u> (1 bleu et 1 jaune) • 2 chemises cartonnées avec élastiques et rabats (1 rouge et 1 violette) • 2 grosses boîtes de mouchoirs • Des chaussures multisport uniquement réservées à l'utilisation en salle (rangées dans un sac solide). Prévoir une paire de chaussettes si l'enfant vient parfois avec des sandalettes <p><u>Important</u> > Il est préférable d'acheter du matériel solide et simple plutôt que du matériel qui se cassera rapidement et/ou qui distraira l'enfant.</p> <p>> Le stylo 4 couleurs et le « blanc » ne sont pas autorisés.</p> <p>> Prévoir un stock de petits matériels qui restera à la maison mais qui sera immédiatement disponible (colle, feutres d'ardoise, recharges pour stylos...) pour remplacer les fournitures usées ou perdues.</p> <p>> Prévoir du plastique transparent incolore pour couvrir les livres, fichiers.</p> <p>> Avoir toujours dans son cartable un bâton de colle et un feutre d'ardoise d'avance. > Les trousse et le cartable devront être <u>vérifiés et complétés tout au long de l'année</u>. Les crayons seront taillés régulièrement à la maison.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 cartable (suffisamment grand pour contenir un classeur grand format), (le cartable du CP peut-être réutilisé) <p><u>Une trousse avec :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux crayons de papier HB (en prévoir plusieurs autres en réserve) • Une gomme blanche • Des stylos à bille fine : deux bleus, un rouge, un vert, un noir • Une paire de ciseaux à bouts ronds • Un taille crayon fonctionnel • Un bâton de colle (en prévoir plusieurs autres en réserve) • Un surligneur fluo <p><u>Une autre trousse avec :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des crayons de couleur • Des feutres moyens • Une règle plate de 20 cm (pas flexible, pas métallique) • Une équerre • Un agenda (pas de cahier de texte) • Un classeur 4 anneaux pour feuilles 21 x 29,7 dos 4 cm • 1 lot de 6 intercalaires en carton (ne rien inscrire dessus) • Une chemise à rabats 21 x 29,7 • Un porte-vues 60 vues • Une ardoise effaçable à sec + 5 crayons effaçables à sec (bleus ou noirs) et un chiffon • Une boîte en plastique rectangulaire avec couvercle (au moins 10 x 10 cm pour stocker du matériel) (celle du CP convient) • Une boîte de mouchoirs jetables • Un sac en toile que les enfants pourront accrocher à leur table pour stocker leurs mouchoirs • Une gourde étanche <p><i>Les trousse complètes resteront à l'école pour éviter les oublis.</i></p>

ATTENTION : NE RIEN ÉCRIRE SUR LES CAHIERS ET LES CLASSEURS. CELA SERA FAIT EN CLASSE

Petit matériel commun (à renouveler régulièrement)

- 4 stylos bille (bleu - noir - rouge - vert) pointe moyenne
- 1 stylo plume
- 1 crayon de bois et 1 taille crayon avec réserve
- 1 gomme blanche
- 1 compas
- 1 lot de 6 bâtons de colle non toxique sans solvant
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 règle graduée 30 cm (pas de règle molle)
- 1 pochette de feutres lavables, sans solvant, non toxiques
- 1 pochette de crayons de couleurs
- 1 agenda simple
- 1 jeu de 4 surligneurs de couleurs différentes
- 1 lot de pochettes en plastique perforées par classeur
- 1 pochette plastique 120 vues
- 1 paquet de feuilles simples blanches perforées à grands carreaux format 21 x 29,7
- 1 paquet de feuilles simples (50 feuilles) blanches perforées à petits carreaux format 21 x 29,7
- 1 paquet de copies doubles grand format perforées
- 1 cahier de brouillon
- 1 clef USB (minimum 2 gigas) qui sera offerte par le FSE pour les élèves de sixième

NB : Les cahiers, pochettes plastiques et paquets de feuilles seront à renouveler si nécessaire



Français : 1 grand classeur 21 x 29,7, 1 lot de 6 intercalaires cartonnés format 21 x 29,7, 1 pochette cartonnée à élastiques pour les activités de repli, 1 petit cahier 17x 22 de 192 pages à grands carreaux

Histoire / Education civique / Géographie : 5 grands cahiers de 48 pages, format 21 x 29,7 à grands carreaux (ne jamais oublier ses crayons de couleur)

Sciences et vie de la terre : 2 cahiers 21 x 29,7 de 48 pages grands carreaux

Sciences Physiques : 1 cahier de 48 pages 21 x 29,7 grands carreaux

Arts Plastiques : 1 pochette de feutres, lavables, sans solvant, non toxiques, 2 feutres noirs sans solvants, non toxiques, 1 pochette papier dessin 24 x 32, 1 pochette de calque 21 x 29,7, 1 cahier de 48 pages (24 cm x 32 cm) grands carreaux, Gouaches en tube (3 couleurs primaires : bleu cyan, jaune, rouge magenta, noir et blanc) : Grands tubes de 20 ml chacun, 1 brosse plate n°14 ou n°12 ou n°10 un seul achat pour toute la scolarité, 1 pinceau n°8 ou n°6 ou n°10 un seul achat pour toute la scolarité, 1 chiffon ou un morceau de tissu propre, 1 pochette de crayons de couleur

Les besoins étant différents selon les élèves d'autres fournitures seront demandées durant l'année

Anglais : 2 grands cahiers de 48 pages format 21 x 29,7 à grands carreaux + protège cahier transparent, des écouteurs intra-auriculaires pour des raisons d'hygiène (Privilégier des écouteurs de bonne qualité pour protéger l'audition de vos enfants)

Mathématiques : 1 équerre souple et transparente 21cm 60°, 1 rapporteur souple 12 cm gradué dans les deux sens, 1 classeur 24x32 avec 6 intercalaires 24 x 32, 1 calculatrice modèle simple, 1 ardoise blanche + 4 feutres Velleda + 1 éponge ou 1 chiffon

Technologie : 1 classeur souple (faible épaisseur) grand format (21 x 29,7) obligatoire + copies blanches à petits carreaux

Musique : 1 grand cahier 48 pages 21 x 29,7 grands carreaux, 1 protège cahier transparent

EPS : Une tenue de sport (short, survêtement, tee-shirt...), une paire de baskets pour l'extérieur, une paire de baskets pour l'intérieur (semelles blanches), 1 maillot de bain, un bonnet de bain, une paire de lunettes, 1 crayon de bois

Collège l'Oiseau blanc - Criquetot l'Esneval (76)

Toutes disciplines - Fournitures communes utilisées dans toutes les disciplines (à renouveler si nécessaire)

- 1 cadenas pour le casier
- 1 agenda
- 1 cahier de brouillon 17 x 22
- Copies simples et doubles grands carreaux
- Stylo plume, 4 stylos à bille de 4 couleurs différentes
- Effaceur (blanco liquide interdit), scotch, ciseaux, colle, taille-crayon avec réservoir gomme blanche, 18 crayons de couleur, 4 surligneurs
- Papier ou plastique pour couvrir les livres
- Écouteurs sortie Jack

Allemand (LV2) : 2 cahiers 24 x 32 - 96 pages grands carreaux

Anglais (LV1) : 2 cahiers 24 x 32 - 96 pages grands carreaux ou 3 cahiers 24 x 32 - 48 pages grands carreaux + protège-cahier avec rabats, L'achat d'un dictionnaire bilingue peut être demandé aux élèves au cours de l'année par l'enseignant

Option LCE (langue et culture européenne) : 1 classeur souple 21 x 29,7 (avec 4 anneaux) + 50 feuilles simples + 50 pochettes plastifiées, 2 feutres effaçables pour ardoise, (l'achat de 2 livres vous sera demandé pendant l'année scolaire, vous serez prévenus à ce moment là)

Arts plastiques : 1 cahier 24 x 32 - grands carreaux - 96 pages (à conserver de la 6^{ème} à la 3^{ème}), pochette Canson 24 X 32 — 180 gr, 2 ou 3 crayons HB pour l'année

E.P.S. : 1 maillot de bain, 1 paire de lunettes piscine, Prévoir une tenue de sport spécifique (tee-shirt, short, chaussettes, tennis) qui devra absolument être ôtée après le cours d'EPS, éviter les marques trop réputées qui attirent la convoitise

Espagnol (LV2) : 1 porte vues 160 vues minimum (soit 80 pochettes)

Français : 3 cahiers 24 x 32 - 48 pages, 1 petit cahier, 1 porte vues 160 vues minimum (soit 80 pochettes), les professeurs pourront demander aux élèves jusqu'à l'achat de 3 livres dans l'année

Histoire/Géographie : 1 classeur rigide 21 X 29,7, 50 pochettes plastifiées, 1 classeur souple (exclusivement réservé à la discipline), 2 intercalaires

Mathématiques : 2 cahiers 24 x 32 - 48 pages petits carreaux ou 1 cahier 24 x 32 - 96 pages petits carreaux, 1 paquet de feuilles simples petits carreaux, 1 porte-vues 100 vues (50 pochettes), équerre, règle plastique, compas à bague, rapporteur gradué dans les 2 sens et calculatrice type collègue

Musique : 1 cahier 24 x 32 - grands carreaux - 96 pages (cahier de l'année précédente), écouteurs sortie Jack

ECLA (Latin et Grec) : 1 cahier 24 x 32 -48 pages

Sciences Physiques : 1 classeur dos (épaisseur 20-25 mm) 21 x 29,7 (avec 4 anneaux : acheté en 6^{ème} si en bon état), 1 classeur dos (épaisseur 40 mm minimum) 21 x 29,7 (Archivage maison acheté en 6^{ème}), 100 feuilles simples grands carreaux - 50 pochettes transparentes, Feuilles de papier millimétré, Prévoir de quoi attacher les cheveux longs.

S.V.T. : 2 cahiers 24 x 32 - 48 pages grands carreaux, feuilles de dessin (papier Canson), feuilles papier millimétré

Technologie : Rien à acheter.

Les élèves utilisent le classeur de l'année précédente. Classeur de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

UPE 2A - Lycée professionnel (classe pour allophone arrivant)

La Rochette (77)

Pack démarrage offert par le lycée

- Un agenda
- Un cahier de brouillon
- Un classeur A4
- Des feuilles simples grands carreaux
- Des pochettes transparentes
- Stylos et des surligneurs de 4 couleurs
- Un crayon de papier et une gomme
- Un correcteur blanc à ruban, un cahier de brouillon

Les fournitures de base à avoir pour TOUS les cours et à renouveler dans l'année si nécessaire, à acheter par les responsables

- Un cartable (ou un sac à dos)
- Des feuilles simples et doubles (grands carreaux, grand format (A4), perforées), et des pochettes transparentes perforées rangées dans une pochette cartonnée
- Une règle de 30 centimètres, des ciseaux à bouts ronds et de la colle
- Un répertoire pour noter le vocabulaire nouveau dans chaque cours

Une trousse complète avec :

- Des stylos (4 couleurs : vert, rouge, bleu, noir),
- 4 surligneurs, des crayons de couleur
- Un crayon de papier et une gomme,
- Un correcteur blanc à ruban
- 1 feutre pointe fine noir
- 1 feutre pointe moyenne noir

Les cutters et Tipex liquides sont totalement INTERDITS

Il faut apporter ses affaires à tous les cours

Anglais : Un classeur format A4

Français : 1 classeur format A4, 6 grands intercalaires : Français I, Français 2, Expression, Lectures, Ouvertures culturelles, Parcours Avenir

Histoire-Géo-EMC : Un cahier grand format 24 x 32, un protège cahier avec de grands rabats 24 x 32

Maths-Sciences : Un cahier grand format 24 x 32, une équerre, un rapporteur, un compas (le matériel de traçage), une calculatrice qui possède les touches « sin » « cos » et « tan » (Conseillée : Casio FX92)

PSE (prévention santé environnement) : Un classeur souple format A4

Technologie : 1 porte-vues format A4

EPS : Le règlement intérieur prévoit une tenue de sport obligatoire, comprenant : un survêtement propre et des baskets propres pour le gymnase. L'ensemble des affaires d'EPS doit être dans un sac. Les élèves devront après les cours d'EPS se changer par mesure d'hygiène.

Seconde Bac Pro - Famille des métiers des transitions numérique et énergétique - Lycée professionnel

La Rochette (77)

Fournitures de base à renouveler dans l'année en fonction des besoins :

• **AGENDA OBLIGATOIRE**

- 2 crayons à papier HB (dont 1 pour le compas)
- 1 gomme blanche
- 1 stylo bleu, noir, rouge, vert
- 1 feutre noir pointe fine, pointe moyenne et pointe large
- Crayons feutres de couleurs
- Crayons de couleurs
- 1 bâton de colle
- 1 rouleau de ruban adhésif
- 1 paire de ciseaux
- 1 pochette de 4 surligneurs fluo
- 1 correcteur
- 1 règle graduée d'un seul côté, plate transparente de 30 cm
- 1 compas simple à mines ou crayons
- 1 rapporteur demi-circulaire double graduation en degrés
- Feuilles doubles et simples perforées, grands carreaux 21 x 29,7 (en prévoir plusieurs paquets en raisons des besoins par matières)

Anglais : 1 porte-vues (100 vues)

Français, Histoire-Géographie, EMC : 1 cahier de brouillon, 1 classeur format 21 x 29,7, 4 intercalaires

Maths-Sciences : 1 classeur format 21 x 29,7 + 6 intercalaires, 1 calculatrice scientifique (Si achat nécessaire, modèle conseillé : Casio Graph25+E)

Eco/Gestion : 1 porte-vues de 200 vues

PSE (Prévention Santé Environnement) : 1 classeur format 21 x 29,7

EPS : 1 short ou pantalon de jogging (pas de leggings) + 1 tee shirt de rechange + 1 paire de chaussettes de rechange, 2 paires de tennis (1 pour le gymnase et 1 pour l'extérieur)

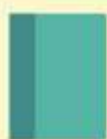
Matériel et EPI (Equipement de Protection Individuel)

A acheter par la famille : 1 grand classeur avec levier 21 x 29,7, 6 intercalaires, 1 porte-vues (200 vues), 1 clé USB

Fourni par l'établissement : Pantalon de travail, blouson de travail, tee-shirt de coton, chaussures de sécurité, Sac de transport



FOURNITURES SCOLAIRES LISTE-MODÈLE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



1 grand cahier
96 pages (21 x 29,7 cm)



1 petit cahier
96 pages
(17 x 22 cm)



**1 cahier de musique
et poésie**
48 pages (17 x 22 cm)



1 porte-vues



1 agenda



1 trousse



1 règle plate



1 équerre
(21 cm)



1 compas



1 paire de ciseaux
(bout rond métal)



1 taille-crayon



1 crayon à papier
(HB, bout gomme)



**12 crayons
de couleur**



**12 feutres
de couleur lavables**
(sans solvants, non toxiques)



4 stylos à bille
(bleu, noir, rouge, vert,
pointe moyenne)



1 gomme



1 tube de colle
(sans solvants, non toxique)

Fournitures supplémentaires

**1 tenue et 1 paire de chaussures adaptées
à la pratique sportive**

Note : certaines de ces fournitures se conservent d'année en année selon leur état : trousse, taille-crayon, ciseaux, règle, compas, crayons de couleur, etc.



FOURNITURES SCOLAIRES LISTE-MODÈLE COLLÈGE



1 petit cahier
de brouillon



1 lot de pochettes
transparentes
perforées
(21 x 29,7 cm)



1 paquet de feuilles
mobiles perforées
grands carreaux
(21 x 29,7 cm)



1 paquet de copies
doubles perforées
grands carreaux
(21 x 29,7 cm)



1 agenda



1 trousse



1 compas
(métal ou plastique)



1 rapporteur transparent
en plastique à
double graduation
(0° à 180°)



1 équerre
transparente
en plastique
21 cm



1 règle plate



12 crayons
de couleur



1 stylo correcteur



1 tube de colle



1 paire de ciseaux
(bout rond métal)



1 taille-crayon



1 gomme



2 crayons à papier



4 stylos à bille
(bleu, noir, rouge, vert)



1 calculatrice
type « collège »
(pour les collégiens,
à conserver tout au
long du collège)

Selon chaque discipline :

Soit un cahier grand format grands carreaux
(ou petits carreaux en mathématiques) à renouveler si besoin

Soit un grand classeur souple (21 x 29,7 cm)
et une série d'intercalaires

Fournitures supplémentaires

3 pinceaux de
tailles différentes
n° 6, 10, 14 ou n° 4, 10, 16

5 tubes de gouache
(couleurs primaires)

1 paire de chaussures type « running »
pour l'EPS ainsi qu'une tenue adaptée
à la pratique sportive en extérieur
ou en intérieur

Note : certaines de ces fournitures se conservent d'année en année selon leur état : trousse, taille-crayon, ciseaux, règle, compas, classeur, crayons de couleur, etc.

Commentaires et analyse

Le ministère a fourni cette année 2 listes modèles de fournitures scolaires : école élémentaire et collège (p. 22 et 23).

Analyse liste ministérielle :

- La liste ministérielle a légèrement évolué mais rien de révolutionnaire. Fini la liste unique élémentaire, collège, lycée proposée par l'éducation nationale. On trouve 2 listes « modèles », une pour l'école élémentaire et une pour le collège. Où est passée la liste « modèle » pour le lycée ?
- Le ministère conseille de conserver certains articles d'une année sur l'autre : trousse, taille-crayon, ciseaux, règle, compas, crayons de couleur, etc.

Commentaires et analyses des listes recueillies par La CSF

Les listes transmises par les adhérents de La CSF vont de la maternelle à l'enseignement professionnel y compris les enseignements spécialisés (classes UP2A, 6^{ème} SEGPA) et des écoles françaises à l'étranger (Togo, Québec).

La CSF constate :

- Plusieurs listes avec pictogrammes favorisant la compréhension,
- 4 Propositions d'achats groupés : 2 en primaire organisées par les associations de parents d'élèves et 2 en collège organisées par le foyer socio éducatif,
- Une commune fournit un Kit de fournitures pour la classe de CP. La liste d'achats est alors très réduite.
- Un collège reprend les conseils donnés par la liste ministérielle en prenant en compte 3 facteurs : un budget raisonnable, un poids du cartable allégé, des produits triables et recyclables.
- Plusieurs listes recommandent de réutiliser le matériel des années précédentes si celui-ci est en bon état.

« Favoriser les fournitures respectueuses de l'environnement, réutiliser les classeurs, les intercalaires, la trousse et son contenu, en bon état ».

« Privilégier le recyclage d'outils (cadenas, calculatrice, blouse) des élèves des années précédentes ; Privilégier l'utilisation de papier recyclé ».



« Il est recommandé également aux familles de choisir, parmi les fournitures proposées dans le commerce, les modèles les plus simples possibles »

- Dans certains collèges ou lycées on demande jusqu'à 15 cahiers de format 24 x 32 !

☹ Nous déplorons que certains enseignants s'adressent aux parents de manière infantilisante :

« Les cahiers grand format : 24 x 32 sont demandés à chaque fois qu'il s'agit d'un grand cahier, ils sont vraiment les plus indiqués : les élèves peuvent coller les feuilles distribuées sans avoir à les couper (gain de temps et soin amélioré). Merci de respecter ces demandes, c'est vraiment une caractéristique importante ! Par ailleurs, merci de ne pas prendre des cahiers avec spirales. »

- Pour certaines matières il est parfois conseillé : « attendre la rentrée pour connaître le choix de l'enseignant »

- En maternelle et primaire on demande souvent :
 - des mouchoirs, de l'essuie tout, parfois des lingettes
 - une gourde
 - 2 trousse, dont une reste à l'école
 - il est conseillé d'avoir des fournitures en réserve
 - certaines écoles demandent que tout le matériel soit étiqueté au nom de l'enfant, y compris les crayons
- La CSF revendique la gratuité de la scolarité qui doit s'appliquer dès la maternelle ! Pas de fournitures demandées aux familles !
- Au collège, le modèle de la calculatrice est parfois conseillé.

« En ce qui concerne la calculatrice qui sera utilisée pendant les quatre années du collège, les professeurs conseillent l'un des modèles suivants : Calculatrice TI-Collège Plus ou Casio fx-92 ou fx-92+ »



La CSF demande

- La gratuité des fournitures scolaires.
- La mise en place de la commission des fournitures scolaires dans tous les établissements.

Achats en ligne

Les achats de fournitures scolaires en ligne se font via différents sites : enseignes spécialisées, enseignes e-commerce, ou encore enseignes qui se sont spécialisées uniquement dans les fournitures scolaires. Les enseignes généralistes (Carrefour, Auchan...) proposent également aux familles d'acheter leurs fournitures scolaires en ligne. Cette année l'éventail de ces enseignes s'est élargi. Il est très difficile de faire son choix.

Chaque site met en avant des « fournitures pas chères » ou promet « des modèles intemporels qui durent et ne se démodent jamais », d'autres récompensent les clients qui recommandent le site à leurs amis.

Il est même possible de personnaliser les fournitures scolaires avec le logo de son choix pour « que l'enfant soit content de retrouver l'école dans de meilleures conditions ».

AVANTAGES de l'achat en ligne :

- Gagner du temps
- Éviter la foule dans les rayons des magasins à la rentrée
- Comparer les prix d'un site à l'autre à sa convenance
- Éviter que les enfants choisissent des articles « pub »

- Faire les achats à n'importe quel moment de la journée
- Bénéficier d'une livraison à domicile

INCONVENIENTS :

- Gagner du temps n'est pas garanti quand il faut visiter plusieurs sites pour trouver l'article demandé par les établissements scolaires
- Le consommateur ne peut ni contrôler ni tester la qualité du produit
- Le non choix du cartable par l'enfant : le cartable reste un accessoire important pour l'enfant, il est conseillé de le choisir avec lui en magasin
- Le manque de complicité entre l'enfant et le parent

Quel coût pour les familles ?

Comparer les prix d'un site à l'autre est devenu un exercice difficile. Des sites promettent des prix attractifs sur certains articles (cahiers, petites fournitures...) mais proposeront d'autres articles à des prix plus élevés.



Politique des frais de livraison de ces enseignes.

Carrefour	Livraison à domicile
Moins de 20 kg	Gratuité
Plus de 20 kg	2,90 €

Top Office	Livraison
Point Relais pour 58,80 € d'achat et moins de 30 km	Gratuité
Colissimo (à domicile) pour 58,80 € et moins de 15 km	Gratuité
Chronopost (à domicile) pour 118,80 € et moins de 130 km	Gratuité

Cdiscount	Point retrait	Domicile
Pour petits colis	Gratuit	
Plus de 25 €	Gratuit	4,99 €

Cultura	Livraison
Point Relais pour 35 € d'achat	Gratuité
A domicile pour 35 € d'achat	Gratuité

Bureau Vallée	
Retrait gratuit en magasin	Gratuité
Livraison standard à domicile	7,90 €
En point relais	5,90 €

Rentreediscount	Livraison par transporteur	Livraison standard	Colissimo
Prix du panier			
Moins de 59 euros	5,90 €	5,90 €	9,80 €
Entre 59 et 69 euros	Gratuit	5,90 €	9,80 €
Plus de 69 €	Gratuit	Gratuit	3,90 €



Déposez votre liste, nous préparons votre commande !

La plupart des sites d'achats en ligne propose de préparer la commande des listes demandées par les établissements scolaires. Des questionnaires sont à remplir pour ajuster au mieux la qualité des articles et le budget alloué à cette dépense.

Cette pratique paraît intéressante à condition que le rapport qualité prix soit respecté. Pour certains articles il est préférable de les choisir soi-même.

Fournitures scolaires et gestes verts !

De plus en plus d'enseignes se mettent « au vert ».

Des enseignes comme Cdiscount prônent des activités moins « émissives », comme la lutte contre le sur-emballage en proposant des emballages à la taille des colis, l'utilisation de matériaux plus « naturels ».

Les labels à découvrir :

Le certificat FSC (Forest Stewardship Council) : il se focalise essentiellement sur les articles en bois. Lors de l'achat de produits portant le logo FSC, nous pouvons être sûrs que le bois dont ils sont issus provient d'une forêt gérée dans le respect du bien de la nature et de la communauté.



Le certificat PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) : il s'agit d'un label environnemental créé par une ONG, ce label met également en avant des produits issus d'une gestion écoresponsable des forêts.



Le certificat Ange Bleu : il s'agit d'un écolabel d'origine allemande, ce certificat est attribué aux entreprises qui s'engagent à réduire les effets négatifs sur l'environnement de leur processus de production.



Le Nordic Ecolabel : il s'agit d'un certificat d'origine scandinave. Il est délivré pour une période de 3 ans. Il promeut une conception durable des produits.



Pour aller plus loin...

- Articles fabriqués à partir de matériaux recyclés et non toxiques
- Article avec un emballage recyclable
- Articles avec écolabels (voir ci-dessus)
- Produits durables plutôt que jetables
- Produits rechargeables (stylo plume, stylo bille...)
- Articles d'occasion et bourse aux livres



Fournitures scolaires : Danger !

Peu de progrès concernant la réglementation sur les dangers de certains composés chimiques utilisés pour la fabrication de certaines fournitures scolaires comme les crayons, les stylos, les colles...

La CSF sera très vigilante aux préconisations et aux solutions et demande à ce que les informations sur la composition et l'impact environnemental soient claires et compréhensibles.

Achats groupés : une solution qui permet de gagner de l'argent et du temps ?

Des associations de parents d'élèves, des établissements, des fournisseurs proposent des achats groupés de fournitures scolaires... mais attention tous les fournisseurs ne sont pas sérieux.

Le problème est souvent l'obligation de sélectionner un « lot non modifiable ». Certains sites ont généré des plaintes de familles non livrées à temps ou avec des produits différents de ceux prévus, ou non conformes en termes de sécurité.

Certaines familles préfèrent acheter directement dans les grandes surfaces où elles ont plus de choix sur les prix.

Les achats groupés devraient représenter une solution économique au moment de l'achat des fournitures scolaires. Pour autant, ce n'est pas toujours le cas. (Voir tableau ci-dessous).

Éléments de comparaison réalisés par une famille (77)			
	Leclerc	Achat groupé	Bureau Vallée
Cahier grands carreaux 24 x 32 cm - 96 pages	0,85 €	1,98 €	1,26 €
Protège documents A4 - 60 pochettes - 120 vues	3,19 €	4,61€	3,49 €
10 bâtons de colle	4,49 €	4,04 €	1,74 €

La CSF au niveau local met en place des initiatives comme à Montpellier, ces achats groupés permettent aux familles :

- d'économiser, car les achats se font en gros auprès de fournisseurs ou sur internet.
- de gagner du temps en évitant les longues files d'attente et de réduire le stress lié aux achats des fournitures scolaires.

Des initiatives sont organisées par les associations de parents d'élèves, et plusieurs acteurs qui se coordonnent et restent vigilants :

- face aux exigences abusives des professeurs.
- pour répondre à la demande rapport qualité / prix.
- pour trouver des fournisseurs de qualité et respectueux du cahier des charges des listes de fournitures.
- pour trouver des avantages (lot complet, lot avec panier de base, lot adapté aux besoins des familles).

Grâce à ces actions locales, les élèves se retrouvent avec les mêmes fournitures scolaires quelle que soit leur condition sociale, ce qui tend à rendre moins visible les disparités.

Ces actions traduisent les valeurs de La Confédération Syndicale des Familles :

- agir collectivement avec d'autres acteurs.
- créer des liens entre les familles.
- développer une consommation éco-responsable.

Témoignages de La CSF de Montpellier

Achats groupés : une action de soutien primordiale en direction des familles dans l'Hérault

« Sur l'année 2022 nous avons accompagné 810 bénéficiaires sur notre épicerie solidaire et après avoir mené une enquête auprès d'eux, nous avons observé que les fournitures scolaires représentent une part importante du budget pour certaines familles et que parfois, faute de moyens, elles ne sont pas en mesure de se fournir en matériel durable et de qualité. Nous avons observé que pour le mois de septembre, plus de 25 % du budget des familles sont directement utilisés pour l'achat de matériels scolaires et cela peut aller jusqu'à 86 % pour une famille ayant 3 enfants inscrits dans différents cursus.

Pour les étudiants, le constat est d'autant plus alarmant que la majorité d'entre eux ont des revenus inférieurs ou égaux à 832 € venant de la bourse/APL, des parents ou de jobs étudiants (qui sont devenus plus rares depuis la crise sanitaire). La précarité était déjà existante chez ces étudiants et a été fortement accentuée depuis la crise sanitaire. Nous souhaitons mettre en place une distribution de fournitures scolaires à un prix solidaire en faveur des personnes précaires du quartier prioritaire de Mosson et des étudiants nationaux ou internationaux en mobilité sur la ville de Montpellier.

Ce projet a pour but d'être un véritable outil de lutte contre la pauvreté et de favoriser l'égalité des chances en proposant des fournitures de qualité. »

L'action de Montpellier en chiffres :

Le lot comprend les cahiers, feuilles, stylos et petits matériels : crayon à papier, taille crayon, règle, équerre, stylo 4 couleurs, ciseaux.

	Montant Distributeur pour 80 lots	Montant d'achat – CSF pour 80 lots	Tarif pour un lot	Prix réellement payé pour un enfant avec La CSF
80 bénéficiaires	4050 €	3000 €	37,5 €	10 €

L'action de La CSF de Montpellier démontre qu'il est possible avec de la pugnacité et de la conviction, et de réduire à portion congrue les achats de rentrée pour les familles. En négociant avec les distributeurs, l'association a obtenu une quantité de fournitures à 35 % en dessous des prix magasins. Pour passer de 4050 € à 3000 € il a fallu ardemment négocier.

Le prix du « kit » de fournitures passait ainsi de 50,6 € à 37,5 € pour un enfant ou jeune. Conscient que la rentrée s'additionne à d'autres charges de la vie quotidienne, La CSF 34 a eu à cœur de prendre à sa charge 27,5 € du montant total soit 73,4 %. Par enfant ou par jeune, les familles ont déboursé une somme de 10 €.



La CSF encourage

- **Tous les parents à mettre en place des actions d'achats groupés dans un esprit solidaire avec des fournisseurs respectueux de la qualité des achats.**
- **Le développement de toutes les initiatives permettant de créer des liens entre les acteurs pour moins dépenser...et mieux recycler (bourses aux fournitures scolaires, recherche de fournisseurs coopératifs, lieu de recyclage et consommation responsable...).**

Les dépenses tout au long de l'année



Sommaire

Méthode de travail	32
Synthèse des aides régionales niveau lycée	34
Synthèse des aides au transport scolaire	37
Restauration scolaire	41
Équipement numérique	43

Méthode de travail

La CSF a enquêté auprès des familles du réseau pour recenser les dépenses liées à la scolarité des enfants tout au long de l'année en fonction du niveau scolaire et par poste.

La restauration scolaire

Le coût lié à la restauration scolaire représente une part conséquente dans le budget des familles. Il est variable selon la commune, le département, la région et la prise en compte ou non du quotient familial.

Les résultats montrent une grande disparité de 100 à 520 € par trimestre, en moyenne **257 €**, soit **771 € par an**.

L'équipement informatique

L'équipement informatique, ordinateur, imprimante, papier, cartouches d'encre, clé USB représente un investissement important pour les familles.

En moyenne, ces dernières dépensent 553,25 €. A cela s'ajoute le coût du forfait internet à partir de 240 € par an.



La CSF constate que dès le primaire, l'équipement informatique creuse les inégalités entre les enfants.

Les activités périscolaires

Les temps périscolaires organisés par la commune proposent des temps d'accueil, de garderie, des études surveillées et des temps d'activités périscolaires (TAP).

Ces différents temps, souvent gratuits par le passé, représentent aujourd'hui un coût pour les familles, notamment la garderie et le temps d'accueil, **en moyenne 280 € par an et par enfant, les études surveillées 120 €, et les temps d'activités périscolaires (TAP) 37,5 €**.

Participation au foyer socio-éducatif ou à la coopérative

Les foyers socio-éducatifs (FSE) sont des associations constituées au sein des lycées et collèges, tandis que les coopératives scolaires sont constituées au sein des écoles élémentaires. Ils organisent des activités diverses (théâtre, voyages pédagogiques, etc). Ils sont dotés d'un budget propre financé par les cotisations des élèves, par adhésion volontaire, par la vente d'objets fabriqués et par l'organisation de manifestations... Ils peuvent également recevoir des dons ou des subventions.

En moyenne, **les familles ont participé à hauteur de 11,80 € pour le FSE, et 19 € pour la coopérative scolaire**.

Dans le secondaire, le mercredi après-midi, l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) organise des activités sportives, moyennant une adhésion de 30 € par an.

L'assurance scolaire

L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile) et qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels). Celle-ci est obligatoire pour les activités facultatives comme les voyages et sorties scolaires.

Plusieurs possibilités s'offrent aux familles :

- L'assurance multirisque familiale couvre les enfants. Il est prudent de vérifier que les activités périscolaires sont comprises.
- L'assurance proposée par une association de parents d'élèves.

En moyenne, l'assurance scolaire coûte **21,60 € par enfant pour l'année.**

Les voyages et les sorties scolaires

Quelques enfants et adolescents de notre enquête ont eu l'occasion de partir en voyage scolaire en 2022. Celui-ci représente un coût conséquent en fonction de la destination et des possibilités de l'établissement.

En moyenne, il s'élève à **128 € pour les familles.**

A titre d'exemple, une famille a dépensé 280 €. D'autres familles ont dû refuser de partir à cause du prix (300 € pour quatre jours en Allemagne et 450 € pour une semaine en Italie).

Le coût moyen des transports pour les sorties scolaires s'élève à **18 € par an pour les familles** (spectacle, sortie à la journée...).

Les photos de classe

Nous rappelons que ces achats sont facultatifs et que les parents peuvent acheter uniquement la photo collective. Souvent les photographes proposent des pochettes incluant des photos individuelles dont le coût varie entre 5 et 20 €.

L'équipement sportif

L'équipement sportif peut être coûteux. Dans ce domaine les pratiques sont différentes.

Les familles dépensent entre 30 et 300 €. **Le coût moyen de l'équipement sportif est de 200 € par an et par enfant.**



La CSF demande que

- **L'Éducation Nationale garantit l'égalité entre élèves et lutte contre la reproduction sociale. Il n'est pas concevable que certains enfants soient laissés au bord de la route, et que le manque de moyens matériels puisse affecter leur apprentissage.**
- **L'État applique l'Article 28 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) (voir p.7). Chaque enfant a droit à l'éducation et à des possibilités d'apprentissage de qualité.**
- **L'École soit gratuite !**



Synthèse des aides régionales niveau lycée

Les aides régionales sont proposées sous un angle thématique qui prend en compte les aides à l'acquisition des manuels scolaires, version papier et numérique, et de l'équipement professionnel, les aides à l'équipement informatique, au sport et à la culture ainsi qu'à la mobilité dans le cadre de la formation.

Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école

Extraits de la circulaire de rentrée 2023 : « L'épanouissement de nos élèves implique aussi **une éducation artistique et culturelle** de qualité. Sur le temps scolaire, l'accès aux arts et à la culture est un puissant vecteur de cohésion et de lutte contre les inégalités. Dans le second degré, le déploiement de la part collective du pass Culture, grâce à la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, a été un succès. Elle permet de financer au quotidien des actions diverses, qu'il s'agisse de sorties culturelles, d'ateliers de pratique artistique ou d'interventions de partenaires dans l'établissement. .. C'est pourquoi, à compter de la rentrée 2023, la part collective du pass Culture sera étendue aux classes de sixième et de cinquième. Dans le premier degré, les moyens à disposition pour le financement de l'éducation artistique et culturelle ont été renforcés, ainsi que les partenariats avec les institutions culturelles. »

Pap Ndiaye, ex ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Les manuels scolaires

Toutes les régions sont entrées dans le plan numérique et déclinent, selon leurs choix politiques, des modalités de mise en œuvre différentes.

- 11 régions, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Corse, Grand-Est, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Sud PACA et Pays de la Loire, dotent tous les élèves de manuels papier et/ou numériques de la seconde à la terminale.
- 3 régions dont 1 Outre-Mer, Hauts-de-France, Normandie et Réunion versent une aide directe aux familles via leurs cartes régionales (Génération #HDF et Atouts Normandie) ou autre dispositif.
- 3 DROM, Guadeloupe, Martinique et Guyane n'indiquent pas leurs dispositions, s'il y en a. De même pour les 6 COM.
- Mayotte ne subventionnerait plus les associations de parents d'élèves pour leur permettre de louer les manuels aux familles mais aucune indication sur un autre dispositif d'aide.

La gratuité des manuels est quasi-totale en Métropole. C'est une belle avancée pour le pouvoir d'achat des familles. Mais la marge de progression est encore grande en France Outre-Mer où les conditions d'accès à l'éducation restent problématiques pour des familles souvent précarisées.

La CSF veillera à ce que le plan « tout numérique » ne remette pas en question la gratuité et sera vigilante quant à l'égalité des moyens pour tous les territoires (« ... mieux accompagner ceux qui sont les moins favorisés. »).

L'équipement professionnel

Aucune évolution significative cette année :

- 4 régions versent une aide directe comprise entre 25 et 500 € selon la formation préparée et le niveau (AuRA, Centre Val de Loire, Île-de-France, Normandie).
- 7 régions dotent les établissements (Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Corse, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA et Pays de la Loire).
- 1 région n'indique rien pour les lycéens (Grand-Est).

- 1 région peut intervenir seulement si le fonds social du lycée est épuisé (Hauts-de-France).
- Les territoires Outre-Mer n'annoncent pas de dispositions pour l'équipement professionnel.

Le coût de l'équipement professionnel dans certaines filières peut faire peur aux familles et les inciter à changer l'orientation de leur enfant, voire à renoncer à sa scolarité.

Attribuer à un jeune un équipement au démarrage de son cycle de formation est un signe de reconnaissance valorisant et encourageant pour un élève de filières professionnelles trop souvent attribuées par défaut.

La CSF réitère la demande de gratuité des équipements professionnels sur l'ensemble du territoire (Métropole et Outre-Mer), qui contribue à la promotion de ces filières.

L'équipement numérique

Le développement du parc informatique des établissements publics semble être plutôt bien pris en compte. En revanche, peu d'évolution dans l'aide à l'équipement en ordinateur pour les familles.

Des Régions ont fait des choix budgétaires conséquents pour équiper les établissements en ordinateurs suffisants et connexion performante mais pour les familles, l'écart se creuse entre celles qui peuvent suivre et les autres.

- Occitanie (pour les lycées labellisés « Lycée numérique »), Grand-Est, Normandie (pour les lycées publics) et Pays de la Loire équiperont tous les nouveaux entrants en seconde (et 1ère année de CAP pour Normandie et Pays de la Loire) d'un ordinateur portable. Les élèves conservent leur ordinateur à l'issue de leur parcours de formation en Occitanie, Grand-Est et Pays de la Loire. En revanche, Normandie reste propriétaire des ordinateurs.
- Sud PACA dote tous les élèves d'une tablette.
- Centre Val-de-Loire négocie des réductions allant jusqu'à 50% sur l'achat d'un ordinateur pour les lycéens entrant en seconde (à partir de 20 € pour les familles aux plus faibles ressources)



- La Réunion aide directement les familles à hauteur de 350 € sans conditions de ressources, mais sur demande, pour l'achat d'un équipement informatique pour un élève de seconde. Elle peut aussi contribuer à la connexion internet, sous conditions de ressources.
- En Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Corse, Île-de-France, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, les dotations équiperont les établissements mais ne prévoient rien pour les familles.
- En Bourgogne-Franche-Comté, sur décision de l'établissement, un ordinateur peut être fléché pour un élève qui en a besoin.
- Seulement 4 Régions et 1 DROM dotent les élèves d'un outil utilisable à la maison, 2 Régions aident directement les familles à s'équiper, 1 pourvoit à la marge sur appréciation de la situation, mais 6 Régions n'investissent que dans les équipements collectifs.
- Pour 4 DROM et les 6 COM, aucune information n'est communiquée sur leurs modalités de fonctionnement tant pour les établissements que pour les élèves.

On est décidément encore loin de l'ambition « d'assurer le même niveau d'exigence et de bien-être à tous les élèves »

La CSF est attentive à la mise en œuvre du plan numérique, et particulièrement aux incidences budgétaires pour les familles.

Tous les supports pédagogiques, dont l'ordinateur, doivent être gratuits et accessibles pour tous les élèves

Les + sport... Les + culture... Les + mobilité...

« Le corps d'un athlète et l'âme d'un sage, voilà ce qu'il faut pour être heureux... »

Voltaire

La CSF salue l'élargissement du pass'Culture aux élèves dès la sixième à travers le volet collectif (voir fiche p.14 de l'annexe) les engage dans une approche commune et garantit un égal accès à des activités artistiques et culturelles.

Elle se réjouit que le Pass'Sport de l'État ouvre la possibilité d'adhésion aux associations d'éducation populaire qui proposent une activité sportive.

Elle souhaite que ces dispositifs viennent renforcer ceux des collectivités territoriales à la fois pour soutenir le pouvoir d'achat des familles et permettre aux jeunes des pratiques plus régulières ou diversifiées.

En revanche, pas de nouvelle ouverture du côté des Régions qui maintiennent à l'identique leurs propositions.

- 9 Régions proposent une contribution de 10 à 32 € à l'inscription dans un club ou à l'achat d'une licence sportive,
- 7 Régions offrent un bouquet de propositions permettant des économies substantielles tout en balayant un large faisceau artistique et culturel. 3 financent soit 1 activité en particulier (lecture par exemple), soit des bons plans dont on ne mesure pas vraiment ce qu'ils recouvrent.
- La Bretagne, la Corse et l'Île-de-France laissent la place au dispositif pass Culture gouvernemental (voir fiche Pass Culture).
- 6 Régions, à des degrés divers, soutiennent la mobilité des jeunes infra-bac pour des expériences professionnelles à l'étranger.
- Et toujours la même difficulté à recueillir des informations du côté des Outre-Mer !

Les aides régionales, sous toutes leurs formes, soutiennent le pouvoir d'achat des familles, mais elles participent aussi aux inégalités territoriales dans les accès au sport, à la culture, à la mobilité.

Yvelines et Hauts-de-Seine et une communauté d'agglomération (Roissy-Pays-de-France) proposent un soutien aux familles pour favoriser les pratiques sportives et culturelles de leurs enfants

La CSF approuve

L'intervention des collectivités en matière de sport et de culture pour les établissements scolaires et pour les familles, pour permettre aux jeunes l'ouverture sur de nouvelles connaissances, de nouvelles rencontres, le développement de compétences, la maîtrise du langage, l'exercice de l'esprit critique, l'enrichissement personnel et collectif, l'autonomie.



La CSF demande

- **Un accès égalitaire à l'éducation sur tout le territoire quelles qu'en soient les particularités.**
- **La gratuité de l'équipement professionnel.**
- **Des aides incitatives au sport et à la culture pour tous les jeunes *parce que les pratiques artistiques et sportives sont essentielles pour la formation de l'esprit.***
- **Des aides incitatives à la mobilité pour les lycéens *parce que voyager ouvre l'esprit.***

Synthèse des aides au transport scolaire

De l'école dans chaque village de Jules Ferry au regroupement pédagogique mis en œuvre il y a cinquante ans, de l'obligation de scolarité à 14 ans (1936) à celle à 16 ans (1958-1959) et la création des collèges sous la responsabilité des départements, le transport scolaire s'est imposé de fait et la demande de transport a augmenté au fil des décennies.

Un peu d'histoire

Le rapport produit par l'ANATEEP (Association Nationale pour les transports Éducatifs de l'Enseignement Public) à l'occasion des 50 ans de sa création est une mine d'informations pour mesurer les évolutions législatives, fonctionnelles et financières.

« La réforme de 1973 marque une première inflexion dans la politique des transports scolaires. Les pouvoirs publics décident en effet d'aménager la priorité accordée aux lignes régulières.

L'article 3 du décret n°73-462 du 4 mai 1973 prévoit que les services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves sont organisés en principe par le département.

Le choc pétrolier de 1979 et la fin de « l'État providence » vont expliquer le désengagement de l'État vis-à-vis de dossiers très lourds. Le transport scolaire en est un !

Une décennie après cette réforme, la décentralisation des transports scolaires est mise en œuvre en s'appuyant « à la fois sur la loi d'orientation sur les transports intérieurs (Loti) du 30 décembre 1982 et sur la nouvelle répartition des compétences définie par les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983.

D'abord, les transports scolaires sont intégrés dans le droit commun des transports. Principale conséquence, la notion de circuit spécial disparaît. La loi qualifie les transports scolaires de services réguliers au sens de l'article 29 de la Loti. D'autre part, l'État n'a plus que des compétences résiduelles en matière de transports (réglementation sociale, sécurité et contrôles techniques,...) au profit de nouvelles autorités organisatrices : les départements à l'extérieur des périmètres de transport urbain (PTU) et les autorités urbaines à l'intérieur.

« La loi «anti -corruption» du 29 janvier 1993, dite loi Sapin, va bouleverser les rapports entre organisateurs et transporteurs.

Pour les familles qui basculent d'un organisateur départemental de transport scolaire à une agglomération, le réveil est parfois douloureux financièrement quand ils doivent payer un abonnement au réseau pour leurs enfants alors qu'ils bénéficiaient avant d'un aller retour journalier gratuit pris en charge par le département. »

50 ans plus tard...

Si les lois successives ont permis d'étendre le réseau de transport, d'améliorer les conditions de transport et de sécurité pour les enfants, elles n'ont guère renvoyé l'État à ses responsabilités : assurer l'égalité d'accès de tous les enfants à l'éducation, quel que soit leur lieu d'habitation. Au contraire, en partageant les compétences entre les collectivités territoriales, il noie le coût réel de ce service en décidant du montant des enveloppes attribuées à chacune et fait reposer sur les familles le reste à charge.

Depuis 50 ans, La CSF martèle que le transport scolaire fait partie intégrante de l'accès à l'éducation.

Depuis 50 ans, La CSF affirme la nécessaire et juste gratuité des transports scolaires.

Au terme de 50 ans de revendication, d'interpellation du législateur, le combat, s'il est loin d'être gagné, n'a cependant pas été vain.

La goutte d'eau finit par creuser le roc...

Les collectivités déjà engagées pour la gratuité des transports scolaires, ne reviennent pas sur leur décision ce qui satisfait nos revendications :

- **Des Régions** : Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire (en dépit de ses 25 à 50 € par famille de frais de dossier), Corse, Hauts-de-France, Occitanie,

- **Des Départements** : Ain, Allier, Drôme (jusqu'à 16 ans), Isère, Ardèche (si quotient familial inférieur à 600), Meurthe et Moselle et Haut-Rhin (jusqu'à 16 ans seulement), Territoire de Belfort
- **Des Métropoles** : Métropole Européenne de Lille (-18 ans) , Valenciennes Métropole et la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (-25 ans), Montpellier Métropole (-18 ans), Métropole de Strasbourg (-18 ans)
- **Des Communautés Urbaines (CU), d'Agglomérations (CA) et de Communes (CC)** : CA du grand Bassin de Bourg en Bresse, Moulins Communauté, Vichy Communauté, Vienne Condrieu Agglomération, CU de Dunkerque, Douaisis Agglo, CA de Boulogne, CU d'Arras, CA de Grand Calais Terres et Mers, CA Maubeuge Val de Sambre, CA du Pays de Saint-Omer, CA de Béthune-Bruay-Lens-Liévin-Hénin-Carvin
- **Des COM** : Polynésie française, Saint Pierre et Miquelon et Wallis et Futuna
- **Des Territoires** : CINOR et CIREST à la Réunion.

Des transports gratuits pour tous dans 38 territoires :

- **Des Communautés d'Agglomération** : Communauté urbaine de Dunkerque, Douaisis Agglo et Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent, CA du Grand Calais Terres et Mers + Commune de Guînes, CA Gap-Tallard-Durance, CA de Castres-Mazamet, CA de Gaillac-Graulhet, CA du Grand Cahors, CA du Grand Villeneuvois, CA du Libournais, CA du Niortais, CA de Châteauroux Métropole, Agglomération de la région de Compiègne, l'ex CA de Val de Bièvre (6 communes intégrées dans Grand-Orly Seine Bièvre), Morlaix communauté, Vitré Communauté, Dinan Agglomération, le Territoire des Pays d'Aubagne et de l'Étoile,
- **Des Communautés de Communes** : CC de l'Île-Rousse-Balagne, CC du Pays d'Issoudun, CC Neuves Maisons, Poher Communauté,
- **Des Villes** : Porto Vecchio, Nyons, Saint-Flour, Figeac, Saint-Brévin-les-Pins, Dinard, Mayenne, Châteaudun, Bernay, Chantilly, Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Levallois, Crépy-en-Valois (transport intra-urbain), Noyon, Péronne, Joigny, Puteaux.
- Le 21 décembre 2023, un 39^{ème} territoire, **Montpellier Métropole**, devrait entrer dans la gratuité totale pour tous.

La gratuité des transports scolaires (hors la gratuité pour tous) ne s'entend que pour les ayants-droit définis par les territoires qui les financent. Les critères prennent en compte principalement la domiciliation de la famille sur leur territoire, la distance domicile/établissement de rattachement (pour primaire et collège), l'inscription de l'élève dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Éducation nationale ou le Ministère de l'Agriculture, sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire. Certaines situations peuvent faire l'objet de décisions dérogatoires.

Des tarifs en baisse

L'Hérault simplifie sa gamme tarifaire et baisse ses prix :

- de l'abonnement monomodal : 75 € au lieu de 108 à 231 € selon le QF.
- de l'abonnement «Libre Circulation Intermodal» valable sur le réseau liO et sur les réseaux partenaires (hors réseau SAM) : 225 €/an au lieu de 315 €.

Tous les abonnements scolaires pourront être utilisés sans limite de trajets tous les jours du 4 septembre au 31 août, sur l'ensemble des lignes régulières du réseau liO Hérault.

La Marne fait un effort pour les non ayants-droit en baissant le tarif de leur abonnement annuel qui passe de 244 € à 168 €.



Des tarifs inchangés

Ne pas bouger les tarifs, c'est ne pas enfoncer davantage les familles, mais ce n'est pas les soulager !

- La Région Bretagne, la Métropole de Rennes, l'Agglomération de Saint-Malo, la Communauté de communes de Vitré ne changent rien, tarifs et modalités sont à l'identique. L'Agglomération de Guingamp-Paimpol aligne ses prix sur les autres.
- La CAPA (Communauté d'Agglomération du Pays d'Ajaccio) en Corse à 45 € quel que soit le niveau
- Pas de changement pour Grand-Est et Ardennes Métropole
- Maintien des tarifs précédents en Guadeloupe, Martinique, Guyane

Des tarifs en hausse

Déjà fortement impactées par les hausses successives des énergies (et de tous les secteurs qui en découlent), les familles encaissent mal les annonces d'augmentation des transports scolaires. Un service aussi indissociable de l'éducation ne peut qu'être une priorité pour le gouvernement et les collectivités.

- La couronne parisienne voit le forfait plein tarif passer de 342 € à 365 € (plus toujours 8 € de frais de dossier), 23 € de plus soit 6,7 % d'augmentation.
- Nouvelle-Aquitaine augmente ses tarifs de transports scolaires de 2023 à 2025. Les augmentations sont différentes selon les tranches de revenus. La tranche la plus basse ne devrait pas augmenter sur les trois années. Les familles aux revenus les plus élevés paieront proportionnellement un peu plus.
- La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a décidé une augmentation de 4 € pour les élèves du secondaire externes ou demi-pensionnaires, soit + 8,3 %.
- Pays de Loire passe de 110 à 150 € le forfait plein ayant-droit, soit une hausse de 36,3 %.
- Agglo du Pays de Dreux a décidé une hausse en moyenne de 11 % pour cette année scolaire 2023-2024. L'abonnement annuel pour les élèves de maternelle et élémentaire passe de 55 € à 62,40 €. Il en coûtera 16 € de plus pour les collégiens et lycéens, l'abonnement passant de 182 € à 198 €.
- Orléans Métropole relève de 6,80 € l'abonne-


ment sur 10 mois et de 7 € l'abonnement annuel (3,64%), la Communauté de Saumur-Val de Loire augmente également de 3 %, y compris les tarifs solidaires.

- Hausse encore des tarifs de 10 € soit 10 % pour le tarif plein, 33,3% pour le tarif solidaire pour la Communauté d'agglomération Centre Littoral en Guyane.
- Progression de 1,44 % de l'abonnement annuel 18-25 ans dans Strasbourg Métropole, 1 % dans l'Agglomération du Pays de Laon.
- Mayotte, le prix des transports pour les familles a été multiplié par 5. La carte d'abonnement transport passe de 10 à 50 euros avec une disparition du tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant.

La liste n'est pas exhaustive hélas. Si on peut être sensible aux difficultés liées à l'explosion de certains coûts de matières premières essentielles et par ricochet de produits dérivés, on ne peut se satisfaire que, concernant l'accès à l'éducation, la note soit payée par les familles.

Avec les familles, La CSF continue de porter la revendication de la gratuité des transports scolaires. C'est un choix politique courageux mais nécessaire. Aucun enfant, de quelque territoire qu'il soit, ne doit être empêché de faire le parcours scolaire de son choix en raison du coût des transports et de l'hébergement. L'État doit y veiller !

La solidarité nationale doit s'appliquer aux transports scolaires. Aller à l'école doit être gratuit partout.



La CSF demande

➤ **La gratuité absolue des transports scolaires partout car c'est un service public qui permet l'accès à l'éducation.**

La Gratuité des transports en 2023 rapportée aux territoires français

La France en chiffres (Source : Insee, recensement de la population 2019 hors Mayotte et les 4 communes isolées) mise en perspective du transport gratuit

- 18 Régions (13 régions métropolitaines + 5 régions d'outremer)
- 101 Départements (96 métropolitains + 5 ultramarins avec Mayotte), soit 66 982 108 habitants au recensement 2019
- 34 945 communes dont 34 816 communes métropolitaines réparties en :
 - 22 Métropoles dont Lyon, soit 967 communes (2,8 %) et 19 475 976 habitants (29 %), 1 Métropole Gratuite au 21 décembre 2023, 14 Communautés urbaines soit 658 communes (1,9 %) et 3 084 427 habitants (4,6 %), 1 CU Gratuite
 - 221 Communautés d'Agglomération (grande majorité à dominante urbaine), soit 7459 communes (21,3 %) et 22 945 861 habitants (34,3 %) → 16 CA gratuites
 - 992 Communautés de communes, soit 25 860 communes (74 %) et 21 475 844 habitants (32 %) → 4 CC gratuites + 17 Villes gratuites
- 4 communes isolées : îles de Bréhat, de Sein, d'Yeu et d'Ouessant

En France métropolitaine, la gratuité totale des transports s'applique actuellement au sein de 38 territoires soit au total 464 communes (1,08 % des communes).

Parmi elles, cinq agglomérations comptent plus de 100 000 habitants : Dunkerque, Niort, Aubagne, Calais, Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent. Neuf font partie de collectivités moyennes (entre 50 000 et 100 000 habitants) : Libourne, Compiègne, Vitré, Castres, Châteauroux, Gaillac, Levallois, Gap et Villeneuve-sur-Lot.

En 2023, après avoir expérimenté l'accès libre aux transports collectifs les samedis et dimanches, puis l'avoir étendu aux moins de 18 ans et aux plus de 65 ans en semaine, la Métropole de Montpellier (450 000 habitants) opte pour une gratuité totale des transports pour tous les Montpelliérains. Elle deviendra la plus grande collectivité à ouvrir la gratuité des transports à tous ses habitants.

Certaines AOM ne font pas le choix de la gratuité

totale, mais adoptent un principe de gratuité partielle «solidaire» en prenant en charge tout ou partie du coût de l'abonnement pour certaines catégories de la population (jeunes, seniors, personnes sans emploi, personnes à faibles ressources, bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé...), et en ciblant des périodes de gratuité : pics de pollution, week-end... ou une partie du réseau.

Paris, Lyon, Marseille, Lille, Strasbourg appliquent une gratuité dite «solidaire».

Nantes et Rouen testent pour un an un réseau libre et accessible à tous, les samedis ou les samedis-dimanches.

Autant dire qu'il coulera encore de l'eau sous le pont avant que les transports soient vraiment gratuits !

Pourtant il y a déjà un demi-siècle que des communes se sont lancées dans l'aventure. En 1971, Colomiers, en Haute-Garonne, pionnière, mettait des bus gratuits à disposition de tous les colomiers (En 2016, la Municipalité est rattrapée par la loi, la compétence des transports urbains n'étant pas du ressort de la mairie. La gratuité désormais ne concerne plus que quelques catégories de la population). D'autres ont suivi au fil des décennies, sans pour autant provoquer un raz-de-marée. Seulement 1,36% du territoire métropolitain s'inscrit dans cette perspective.

« La ferveur pour le gratuit, ce qui manque le plus aujourd'hui, effroyablement »

Louis-Ferdinand Céline

Nous saluons en Hauts-de-France, Région déjà engagée pour la gratuité des transports scolaires sur son périmètre de compétences, l'engagement des communautés de communes, d'agglomération et Métropoles des départements du Nord et du Pas-de-Calais en faveur de la gratuité du transport scolaire. Les élèves ayants-droit de 640 communes bénéficient de cette gratuité. C'est une belle contribution au maintien du pouvoir d'achat des familles.

Alimentation/Restauration collective dans les établissements scolaires

L'inflation va-t-elle toucher la restauration scolaire ?

En raison du rebond économique après la crise sanitaire, de la guerre en Ukraine, le prix de l'énergie et de l'alimentaire ont fortement augmenté. L'Ukraine étant un grand producteur de céréales (blé, maïs, orge, etc) et d'engrais, les prix des matières premières agricoles ont explosé. L'alimentation est devenue en 2023 le premier facteur expliquant la hausse générale des prix. Cette dernière s'élève à 15 % entre juin 2022 et juin 2023 et atteint même 20 % si on compare les prix de l'alimentaire à partir de juin 2021. On peut constater la hausse générale des prix alimentaires ci-dessous.

Malgré la mise en place du Trimestre anti-inflation, le prix des caddies ne baisse pas. Cette hausse des prix impactent directement les sociétés du secteur de la restauration scolaire confrontées à « une inflation d'environ 13 % », a expliqué en janvier 2023 Philippe Pont-Nourat, le président du syndicat national de la restauration collective.

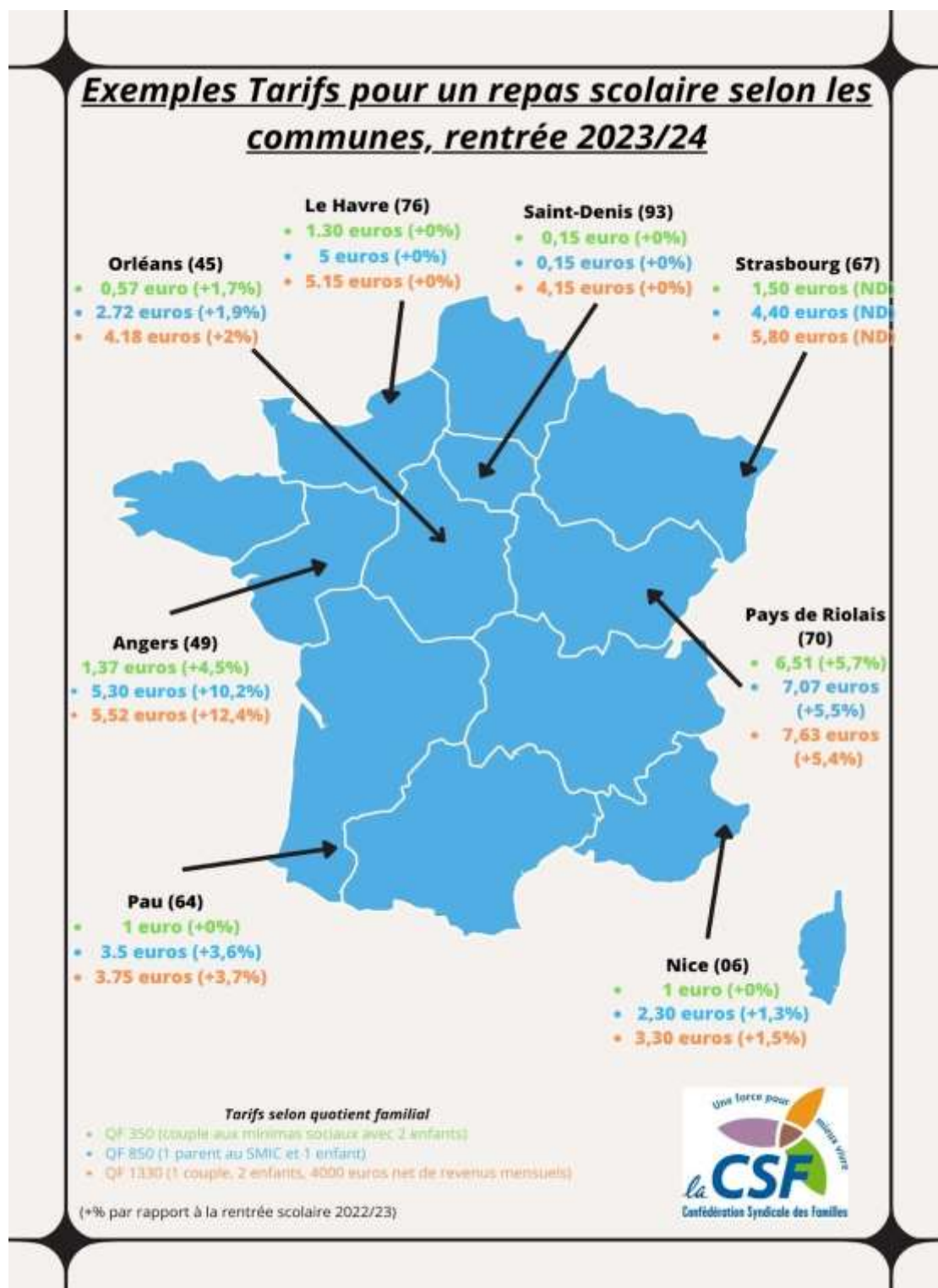
Cette augmentation des denrées n'entraînera pas systématiquement un coût supérieur à la rentrée 2023. Les mairies qui fixent les tarifs à l'école (maternelle et primaire), les départements (collège) et la région (lycée) feront des choix

budgétaires. Les décisions seront donc prises au cas par cas. Certaines collectivités se sont déjà positionnées sur le sujet. La région île de France a décidé de geler les tarifs en prenant en charge la totalité de cette augmentation tarifaire pour les sept premières tranches. Les collectivités semblent ne pas vouloir augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour les plus précaires de peur d'augmenter les inégalités. Pour éviter une forte hausse, d'autres pourront opter pour une autre solution : remplacer des aliments jugés trop chers par des produits plus abordables, ou jouer sur les quantités tout en préservant la qualité du repas et les besoins nutritionnels des enfants. D'autres collectivités créent aussi de nouvelles tranches pour appliquer un tarif plus progressif selon les revenus des familles. Cependant, on peut craindre que la majorité des collectivités augmentent les tarifs des cantines scolaires au prochain vote budgétaire, comme c'est le cas par exemple à La Rochelle (Charente-Maritime) ou à Angers (Maine et Loire).

Fin juillet 2023, les tarifs ne sont pas tous connus. Les hausses des tarifs pourraient impacter plus fortement les familles de la classe moyenne qui seront moins aidées. La CSF restera très vigilante quant aux mesures qui seront mises en place.



Source : Le Monde, données caisses de plus de 5 500 points de vente hyper et supermarchés français.



La CSF demande

- Un service public de la restauration scolaire : accès à la restauration scolaire pour toutes les familles qui le souhaitent partout en France.
- La généralisation à l'échelle nationale de la grille de tarification unique au quotient familial.
- La mensualisation des paiements.
- Plus d'informations aux familles quant aux dispositifs des caisses des écoles, du fonds social des collèges et des lycées.

Équipement numérique

Malgré l'effort d'investissement public, les appels à projets en faveur du numérique et le plan de relance en 2021, le déploiement dans les établissements scolaires n'est pas concluant : connexion internet insuffisante, forte inégalité d'équipement entre les différents territoires, offre de ressources numériques mal organisée, manque de formation initiale et continue.

La crise sanitaire a été un facteur déterminant dans la pratique du numérique. Elle a poussé les enseignants à s'emparer de ces outils et à se former. Elle a montré à la fois les atouts du numérique et les limites de ses usages (fracture numérique, illettrisme, inégalités d'accès...). Cette période a accéléré le décrochage scolaire. On estime que plus de 500 000 jeunes n'ont pas eu les moyens de se connecter à distance, faute de matériel.

Cette période a montré :

- Le rôle essentiel des associations : accès au matériel informatique dans les locaux associatifs, dons d'ordinateurs, accompagnement numérique des familles, possibilité d'impression, accès internet...
- Le rôle essentiel des contacts humains dans l'apprentissage
- Le manque d'équipement des familles
- L'inégalité d'accès au numérique très souvent liée au niveau de vie, d'études, d'usage et de territoires

Alors que les directives ministérielles suggèrent que les établissements soient dotés :

- d'un équipement numérique fixe et mobile dans chaque classe
- d'un accès à Internet
- d'un réseau informatique

La CSF constate que le caractère non-obligatoire de ces objectifs accentue les inégalités territoriales. En effet, les équipements sont du ressort des communes au niveau élémentaire, des départements pour le collège et des régions pour le lycée.

Toutes les collectivités territoriales n'ont pas toujours les moyens et/ou la volonté politique d'investir dans le numérique pour l'éducation.

Témoignages

« En seconde, j'ai reçu un ordinateur portable et les élèves de pros ont eu une tablette. Malheureusement, souvent le matériel ne fonctionnait pas (problème de chargeur, problème de code) et surtout nous n'avons eu aucune aide humaine, il faut aller sur un site mais c'est très compliqué et long ». **Binta, élève de seconde générale**

« Les ordinateurs de notre lycée étaient surtout au CDI (10 ordinateurs fixes en réseau) avec une imprimante en noir et blanc. Dans certaines classes, il y avait beaucoup d'ordinateurs selon les matières ; il y avait 1 ordinateur pour 2. Nos familles ne sont pas assez équipées, on doit aller à la médiathèque mais depuis qu'elle a été brûlée en juin, on doit aller soit à l'association soit à la médiathèque de Melun car on ne peut pas tout faire sur notre téléphone portable. Pour mon inscription dans mon école professionnelle, je dois acheter un ordinateur portable ». **Chaima, élève de seconde**

« Dans ma classe, il y avait 2 ordinateurs pour les enfants allophones pour apprendre à lire. On n'utilise pas souvent les ordinateurs en classe. J'ai appris à utiliser l'ordinateur à la maison et je me sers des ordinateurs avec l'association ». **Aisha, élève de CM1**

« Dans la classe de CE2 de mon fils, il n'y avait pas d'ordinateurs. Il n'y avait pas non plus de TBI (tableau blanc interactif). Mon fils n'allait pas sur les ordinateurs. Quand il était absent, la maîtresse nous envoyait les devoirs par Classroom (site internet), où on pouvait trouver les leçons et les exercices à faire, que j'imprimais avec notre imprimante reliée à mon téléphone portable.

Nous avons juste un ordinateur que La CSF nous a donné mais nous avons des problèmes de câble internet, et nous avons 2 tablettes qui sont cassées mais que nous ne pouvons réparer à cause du prix. Comme je n'ai pas Internet sur mon ordinateur, j'utilise le forfait téléphonique de 52 € par mois et je paye celui de ma mère qui est de 44 € par mois pour les appels à l'étranger gratuits, sans compter le coût des ramettes de papier et les cartouches d'encre (3 fois par an pour 150 €). » **Maman d'un élève de CE2**



La CSF constate que les jeunes utilisent de moins en moins d'ordinateur fixe et de plus en plus leur téléphone portable dans le cadre de leur scolarité (travail à la maison).

Tableau des achats de base des équipements numériques pour une famille avec 2 enfants au collège coût minimum estimé sur une année

Forfait internet	29 € (forfait ordinateur + téléphonie) par mois
Ordinateur portable ou tablette	A partir de 250 €
Imprimante	A partir de 60 €
Cartouche d'encre	A partir de 40 €
Ramettes de papier	A partir de 5 €
Clés USB	A partir de 8 €
Total	811 €

En 2023, les dépenses numériques continuent de peser lourd dans le budget des familles. Dès la sixième, cette dépense est souvent indispensable.

La CSF rappelle que le numérique est un outil parmi d'autres, et qu'il ne remplace pas l'interaction avec les adultes et les autres enfants. Elle s'inquiète de l'omniprésence du numérique dans tous les domaines, notamment dans les apprentissages.



Recommandations de La CSF

- Développer une culture numérique indispensable à l'esprit critique, à la défense de nos droits et de nos libertés. C'est un enjeu démocratique pour notre société.
- Développer une politique d'équipement à tous les échelons : local, régional et national de manière généralisée pour éviter les territoires sous-dotés.
- Prévenir la fracture numérique et l'illectronisme.
- Garantir le très haut débit sur tout le territoire (zone d'outre-mer- zones rurales...).
- Promouvoir l'accès au numérique dans tous les espaces collectifs.
- Réduire les coûts d'équipements pour les associations et les ménages pour lutter contre l'exclusion numérique des familles les plus défavorisées et mieux utiliser les logiciels libres.
- Doter gratuitement les enseignants et les élèves d'un équipement numérique.
- Rendre Internet accessible mais plus sûr (lutte contre le harcèlement sur les réseaux sociaux...), en réduisant son impact environnemental.

Les dépenses selon les options et les orientations



Sommaire

Voie professionnelle	46
Enseignement supérieur	49
Logement étudiant	52

Voie professionnelle

Une troisième « prépa métier » est proposée pour découvrir la voie professionnelle.

Après la 3^e, il est possible d'apprendre un métier en CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou en bac pro au sein d'un lycée professionnel ou un CAP en centre de formation d'apprentis. Le futur diplômé pourra travailler ou poursuivre ses études.

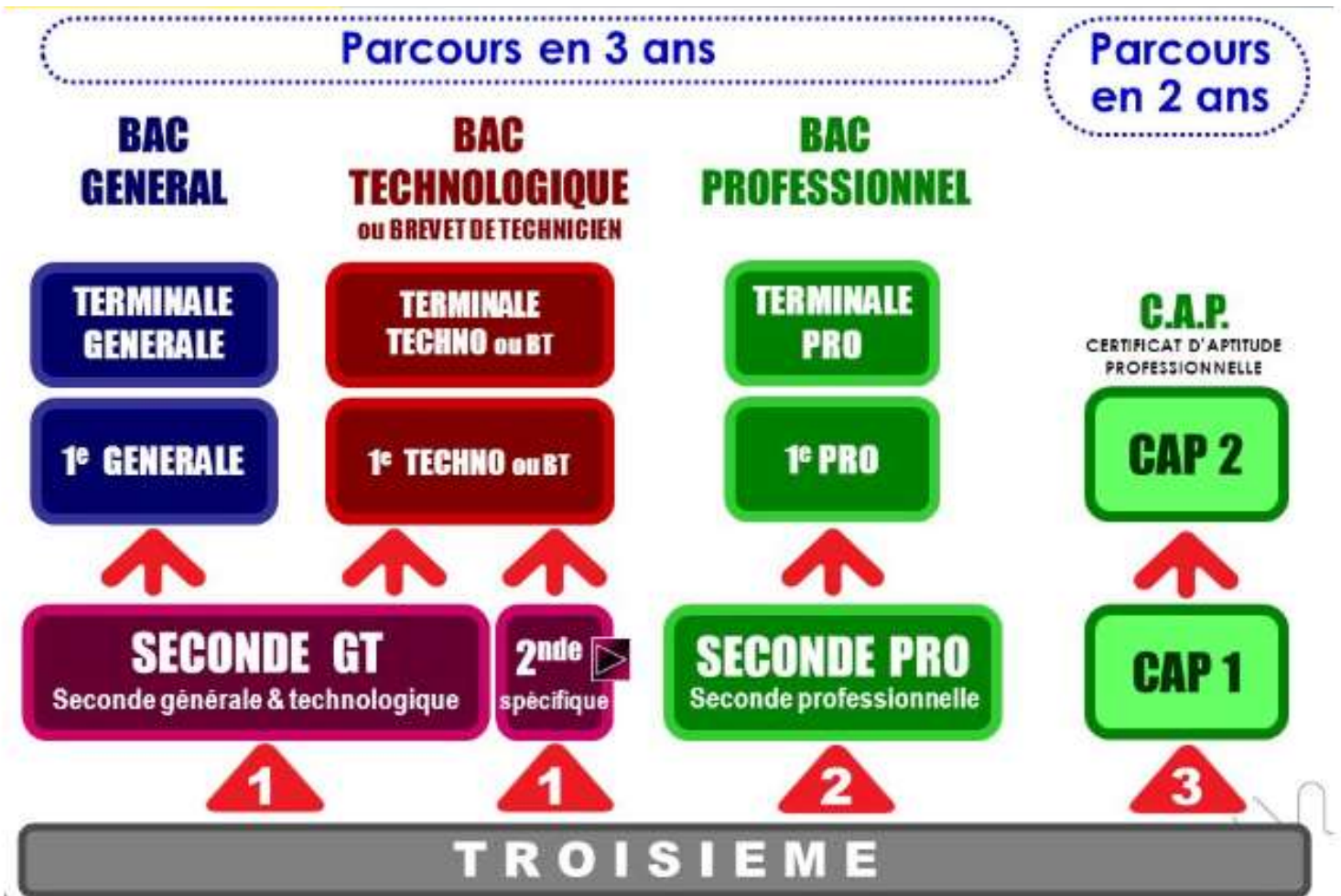
La voie professionnelle permet d'acquérir des connaissances et des compétences en vue d'exercer un métier.

- le CAP en 2 ans avec spécialités dans la plupart des secteurs d'activité et notamment l'industrie, commerce, services et agriculture ;

- le baccalauréat professionnel en 3 ans, de la 2^{de} à la terminale professionnelle, principalement dans les domaines de la production (agroalimentaire, bâtiment, électricité-électronique, mécanique, etc.) et des services (logistique, métiers du commerce et de la vente, services à la personne, tourisme, etc.).

Une fois diplômé, 2 chemins sont possibles : la poursuite d'études après un CAP/bac pro ou l'insertion professionnelle. Pour cela, tout au long de leur parcours les élèves et apprentis sont accompagnés pour construire leur projet.

3 voies de formation après la 3^{ème}



Source : Onisep

Contrat d'apprentissage

L'apprenti perçoit un salaire calculé en pourcentage du SMIC en montant BRUT (1747,20 €), en fonction de son âge :

Le salaire de l'apprenti en contrat d'apprentissage à partir du 1^{er} mai 2023.

	MOINS DE 18 ANS	18 À 20 ANS	21- 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1^{ÈRE} ANNÉE	27 % SMIC 471,74 €	43 % SMIC 751,30 €	53 % SMIC 926,02 €	100 % SMIC 1747,20 €
2^{ÈME} ANNÉE	39 % SMIC 681,41 €	51 % SMIC 891,07 €	61 % SMIC 1062,79 €	100 % SMIC 1747,20 €
3^{ÈME} ANNÉE	55 % SMIC 960,96 €	67 % SMIC 1170,62 €	78 % SMIC 1362,82 €	100 % SMIC 1747,20 €

Contrat de professionnalisation

La rémunération des alternants en contrat pro s'établit dès lors comme suit :

FORMATION INITIALE	MOINS DE 21 ANS	21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
Diplôme inférieur au Bac (ou niveau IV)	55 % SMIC 960,96 €	70 % SMIC 1196,50 €	100 % SMIC ou 85 % * rémunération Conventionnelle (1709,28 €)
Diplôme supérieur ou égal au Bac	65 % SMIC 1111,03 €	80 % SMIC 1367,42 €	

Stage en lycée professionnel

Pour la rentrée 2023, des changements pour les lycéens de la voie professionnelle vont être mis en place :

- les lycéens seront payés à hauteur de 50 € par semaine de stage effectuée en seconde ou en première année de CAP ;
- 75 € en première ou en deuxième année de Bac Pro ;
- 100 € en terminale.

Les périodes de formation en milieu professionnel seront de 12 à 16 semaines en CAP selon les spécialités. En bac pro, les élèves effectueront 22 semaines de stage sur les trois années de formation.



Témoignages

Une famille explique que le professeur principal de son collège l'a appelée plusieurs fois sur son lieu de travail pour proposer la voie STMG (Sciences et technologie du management) à son enfant. Elle explique qu'elle ne savait pas ce que c'était et vers quel métier cela conduisait. Elle a eu le sentiment d'être harcelée et de ne pas avoir eu le choix. De plus, on l'a appelée au dernier moment, elle avait peu de temps pour essayer de s'informer car il fallait signer les papiers dans la semaine.

J... qui avait fini par choisir le lycée général car elle voulait devenir journaliste et que ses résultats au brevet étaient bons a fini par demander en début d'année une section professionnelle car elle ne se sentait pas à sa place en seconde générale et que toutes ses amies étaient en professionnel. Aujourd'hui après un bac professionnel gestion administration, elle travaille dans une boulangerie, loin de ses projets personnels et professionnels.



La CSF revendique

- **Un accompagnement renforcé des élèves sur le lieu de stage par l'établissement**
- **Un lien renforcé entre l'enseignant et le maître de stage**
- **Une orientation tenant compte des aspirations et motivations des élèves et pas exclusivement des notes**



Enseignement supérieur

Après l'étape Parcoursup et bac en poche, les jeunes se trouvent face à un défi majeur : commencer les études supérieures, continuer à apprendre, se spécialiser et se professionnaliser.

La CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) est obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur. Elle regroupe les frais de sécurité sociale étudiante et participe au développement des activités culturelles des

campus. En 2023-2024, son montant s'élève à 95 €.

Presque tous les étudiants doivent s'en acquitter, même ceux inscrits en apprentissage, pour finaliser leur inscription administrative. Mais boursier, réfugié, bénéficiaire de la protection subsidiaire ou enregistré en qualité de demandeur d'asile en sont exonérés.

Frais d'inscription annuels dans le public

FORMATION	Taux normal	Taux réduit
Licence et diplômes nationaux délivrés au cours des études conduisant au grade de licence Diplôme universitaire de technologie (DUT) Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)	170 €	113 €
Master et diplômes nationaux délivrés au cours des études conduisant au grade de master Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM) Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) Diplôme d'Etat de sage-femme Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée	243 €	159 €
Diplôme d'État de paysagiste	601 €	401 €
Diplôme d'ingénieur	601 €	401 €
Doctorat	380 €	253 €
Habilitation à diriger des recherches	380 €	253 €

Cas particuliers

L'inscription en BTS public ne donne pas lieu au paiement de droits d'inscription.

Les droits de scolarité pour les établissements d'enseignement supérieur agricole publics et ceux relevant du Ministère de la culture sont fixés par des arrêtés spécifiques.

Frais de concours

Il existe des frais de concours pour accéder aux écoles d'ingénieurs. Renseignements à prendre auprès de l'école.

Les concours pour tous les postulants (boursiers ou non) sont très souvent payants. De plus, ils impliquent un ou plusieurs déplacements et des dépenses afférentes (hébergement, transport,

restauration), ce qui peut constituer un frein pour les élèves.

Frais de repas « Ticket restaurant Universitaire »

Le prix d'un repas au restaurant universitaire, surnommé « resto U », est actuellement de 3,30 € pour les étudiants non boursiers et de 1 € pour les étudiants boursiers ou en situation de précarité.

La CSF revendique le repas à 1 € pour tous, boursiers ou non et que les repas soient équilibrés et de qualité.

Les aides aux étudiants

voir aides (document annexe).

Budget annuel d'un étudiant

1^{ère} année en Institut de Formation en Soins Infirmier Fontainebleau, domiciliée chez ses parents

Revenus	Bourse 382 € par mois	
Dépenses	mensuel	paiement
Assurances scolaire	3 €	Annuel 39 €
Photos d'identité	0,5 €	1 fois
Transport	31 €	365 + 8 €
Restauration scolaire	75 €	5 € / repas
Équipement informatique Papier + cartouches encre + clé USB	33 €	220 + 40 / trim + 14 = 394 €
Forfait internet	10,90 €	130,80 € par an
Ensemble blouses, tuniques, pantalon Chaussures	5 €	(3X26 €) 24 ,90 €
TOTAL		102,90 €
Gants		3,99 €
Charlotte		5,50 €
Lampe stylo		14,50 €
Carnet		9,95 €
Montre spéciale		9,99 €
Stéthoscope		35,90 €
Tensiomètre		69 €
Malette		42 €
Oxymètre		32,90 €
Ciseaux		3,80 €
Pinces Kocher		6,80 €
TOTAL		239,83 €



Jade - 1^{ère} année LEA avec logement autonome

Revenus	Mensuel	Dépenses	Mensuel
Travail job d'été	248 €	Loyer colocation	181 €
Famille	700 €	Electricité/ gaz	60 €
Bourse	90 €	Box/ téléphone mobile	20,69 €
Bourse au mérite	75 €	Assurance	10,93 €
APL	141 €	Complémentaire santé	20,47 €
		Transports	187 €
		Permis	10,32 €
		Escrime	78,50 €
		Frais bancaires	6 €
		Courses	300 €
		Loisirs	100 €
TOTAL	1254 €		974,91 €

Aurèle - 1^{ère} année Sciences Physiques

Revenus	Mensuel	Dépenses	Mensuel
Famille	700 €	Electricité/ gaz	13,52 €
Bourse	108,40 €	Téléphone/ Internet	38,69 €
APL	233 €	Complémentaire santé	20,47 €
		Transports	23 €
		Permis	10,32 €
		Frais bancaires	4 €
		Courses	300 €
		Loisirs	100 €
TOTAL	1041,40€		1005,93 €

Amaïa - étudiante BTS - formation en alternance

Revenus	Mensuel	Dépenses	Mensuel
Salaire	770 €	Loyer	490 €
CAF	270 €	Electricité	40 €
Mobili jeune	100 € (Seulement pendant 1 an)	Internet	20 €
		Transport	24,17 €
TOTAL	1140 €		574 €
		Sans compter les courses, habillement, fournitures scolaires et quelques sorties	

Le logement étudiant

Faire ses études dans une autre ville que le lieu de résidence des parents peut être occasion d'émancipation mais aussi source d'inégalités. L'inflation impacte le coût du logement dans le secteur privé comme en résidence universitaire du CROUS et des étudiants se trouvent en grande difficulté. Le logement est le principal poste de dépenses des étudiants dont il représente parfois 60 % du budget.

D'année en année, on constate une pénurie de logements pour les étudiants. En cause : une population étudiante en hausse, une législation qui écarte progressivement les logements trop énergivores et la concurrence des plateformes Airbnb.

Cette situation suscite beaucoup d'angoisse chez les jeunes et leurs parents. Elle est très différente en fonction des villes : selon le site LocService, un étudiant français paye en moyenne 547 € par mois pour se loger. Bien sûr, des différences existent entre Paris et les autres villes de France.

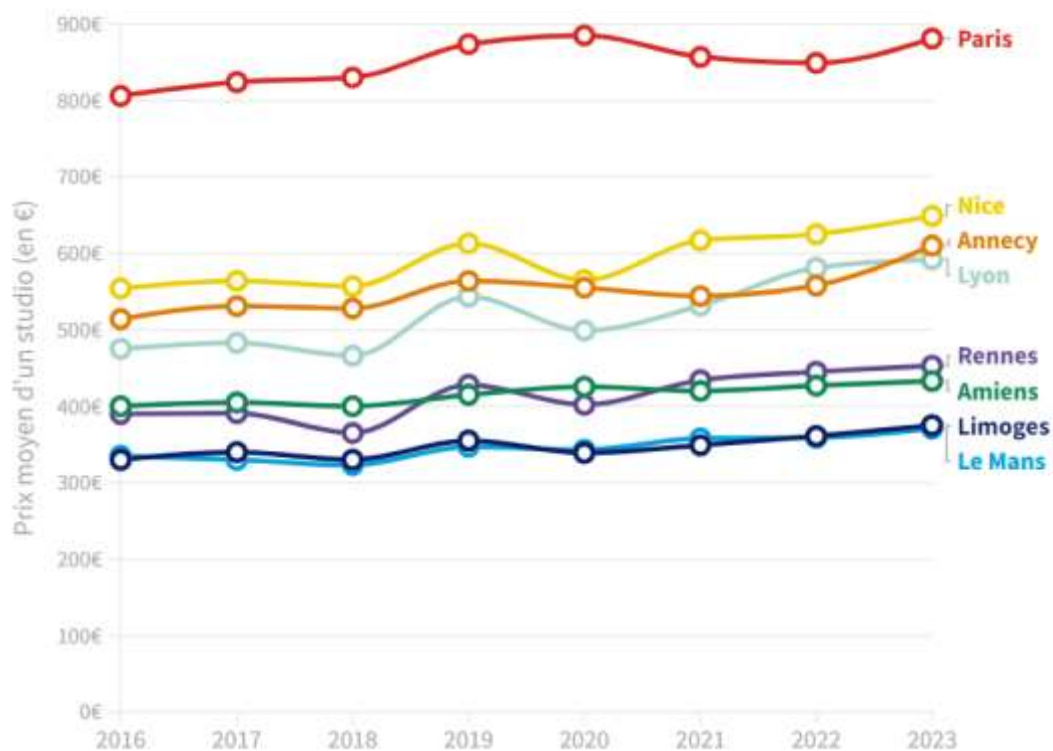
En 2023, Paris est toujours de loin la ville où se loger coûte le plus cher pour les étudiants. Si la tendance était à la baisse depuis la crise sanitaire (857 € en 2021 puis 849 € en 2022), les prix du loyer repartent bien à la hausse dans cette zone pour atteindre 881 € sur les 12 derniers mois.

Selon le site l'Etudiant, les villes de Le Mans, Limoges, Poitiers, Troyes mais aussi Mulhouse, Brest, St-Etienne et Pau proposent des loyers moyens inférieurs à 400 €.

Les autres villes étudiantes françaises connaissent toutes une augmentation du prix des studios sur les dernières années. La plus forte hausse est observée à Pointe-à-Pître avec 171 € supplémentaires (+ 33 %) en un an, soit 670 €.

A l'augmentation du prix du loyer s'ajoute la tension du marché; A Lyon, Lille et Rennes par exemple il y a en moyenne plus de quatre demandes pour une offre de logement.

Cette situation ne va pas s'améliorer : selon les données recueillies par le site « SeLoger »? en février 2023, l'offre locative est en baisse notable partout sur le territoire, avec une chute de 40 % du volume d'annonces pour les logements classés F et G et de 25 % pour les autres biens sur les douze derniers mois. De son côté, l'ADIL 75 a constaté lors de son enquête publiée en juin dernier, une hausse de leurs consultations concernant les congés pour vente sur Paris? qui traduit une dégradation du marché locatif et une concurrence accrue entre locataires, qu'ils soient étudiants ou non, pour se loger ou se maintenir dans le logement.



SOURCE L'ETUDIANT.FR et LOCSERVICES



Le 18 juillet 2023, le gouvernement a présenté une série de mesures destinées à lutter contre la prolifération des logements de type Airbnb. Ces locations de meublés touristiques sont en effet accusées d'aggraver la pénurie de logements, alimentant une hausse des prix de l'immobilier et des loyers. Il s'agira notamment de rendre la fiscalité de ces logements moins avantageuse pour les propriétaires et d'améliorer le contrôle en associant un numéro d'immatriculation du logement aux données fiscales du propriétaire.

Enfin, le parlement a adopté en juin, une mesure visant à plafonner la hausse des loyers en cours à 3,5 % jusqu'au premier trimestre 2024. Cela concerne les locations privées mais également les logements gérés par les CROUS. A cette hausse de 3,5 %, il faudra ajouter l'augmentation significative des charges, notamment en lien avec l'augmentation du coût des énergies.

C'est dans ce contexte difficile que la loi Kasbarian vient d'être adoptée définitivement et validée par le Conseil Constitutionnel. Elle prévoit la diminution des délais de traitement amiable des impayés et une amende de 7500 € pour les locataires qui se maintiendraient dans le logement malgré un jugement d'expulsion.

Alternatives

La colocation

Une colocation est une location par plusieurs locataires (colocataires) d'un même logement devenant leur résidence principale. Elle peut prendre la forme d'un bail unique signé par tous

les colocataires, ou d'autant de contrats de location qu'il y a de colocataires.

La colocation permet de louer plus grand, de partager les frais et aussi de rencontrer d'autres personnes. Cela nécessite des capacités d'adaptation réciproques et peut être sources de conflits (cohabitation compliquée, litiges notamment au sujet du remboursement de la caution, gestion des impayés etc). Toutefois des précautions comme la Garantie Visale (voir P 55) peuvent sécuriser les locataires par rapport à l'insolvabilité ou au départ de l'un d'eux. En outre, la loi ALUR permet de limiter dans le temps les effets de la clause de solidarité pour des colocataires. Ainsi, la loi ALUR précise que la solidarité d'un des colocataires et de sa caution prennent fin à la date d'effet du congé et lorsqu'un nouveau colocataire figure au bail. A défaut, elles s'éteignent au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet du congé.

En cas de défaut de paiement intervenant plus de 6 mois après son départ régulièrement notifié, le locataire n'est plus solidaire du paiement du loyer. Son ancien bailleur ne peut se retourner contre lui.

Privilegié par de nombreux étudiants, le recours à la colocation demeure cher : le coût de la colocation étudiante au niveau national s'élève ainsi à 442 € par personne, charges incluses. Cette moyenne cache cependant de fortes disparités selon les villes. En province, le loyer moyen en colocation est de 392 € contre 542 € en Île-de-France et 715 € à Paris (source l'Etudiant).

Le logement intergénérationnel

Le logement intergénérationnel peut être une solution pour permettre à un jeune étudiant ou apprenti de trouver un logement et rompre la solitude des personnes âgées. Le principe : un senior ou un couple sénior accueille un étudiant, en échange de sa présence et de petits services. Le logement mis à disposition - une chambre ou un studio - peut être gratuit ou à petit prix. Solution intéressante en termes de solidarité intergénérationnelle, et source de belles rencontres entre jeunes et moins jeunes, la cohabitation peut aussi s'avérer compliquée à mettre en œuvre au quotidien selon la personnalité et les attentes des concernés.

Dans les faits, le logement intergénérationnel prive souvent les étudiants d'une partie de leur liberté de mouvement et de leur capacité à recevoir des amis et des intimes.

Cette même restriction existe concernant les foyers de jeunes travailleurs où il est généralement interdit de recevoir chez soi, à une



Gare aux arnaques !

- De fausses annonces fleurissent sur Internet, diffusées par des cyber fraudeurs qui cherchent à soutirer des papiers d'identité et des versements d'argent à leur victime en se faisant passer pour un propriétaire éventuel. Les signes qui doivent vous alerter : un prix trop attractif, une annonce trop détaillée ou trop vague, l'impossibilité d'organiser des visites du logement. - Autre piège : les listes d'appartement. Payantes, elles se révèlent souvent inutiles car les logements sont déjà loués ou figurent sur des sites d'annonces publics.

- Attention : On ne paye rien avant d'avoir signé (pas de chèque de réservation) et on ne signe qu'après avoir visité l'appartement. Soyez vigilants, des fraudeurs peuvent vous faire visiter un logement et vous faire payer une caution et un loyer, alors que ce logement est une location qu'ils viennent de louer pour la journée en Airbnb !

époque où l'épanouissement personnel passe souvent par l'apprentissage des premiers liens amoureux. On se rappellera que Mai 68 commença par la révolte des étudiants suite à l'interdiction des jeunes garçons d'aller à la rencontre des jeunes femmes dans leurs dortoirs à l'Université de Nanterre...

Les foyers de jeunes travailleurs

Ils sont portés par l'association reconnue d'utilité publique Habitat Jeunes (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes). Les conditions d'admission :

- être âgé de 16 à 30 ans.
- être dans l'une des situations suivantes :
 - En activité professionnelle
 - Demandeurs d'emploi
 - En formation (apprenti, en alternance, étudiant...)

Toutefois, sont prioritaires ceux qui sont en activité professionnelle ou en voie d'insertion professionnelle. Les étudiants ont ainsi des difficultés à accéder à ce type de logements s'ils ne disposent pas de ressources propres et les prix ne sont pas toujours aussi accessibles que l'on pense. Ainsi, à titre d'exemple, un studio meublé de 15m² se loue entre 449 et 574 € à Bezons (Résidence Alfj). Fort heureusement, les APL viennent diminuer le reste à charge des locataires.

Le réseau compte 40 000 logements, en résidence (les fameux foyers de jeunes travailleurs) ou en « diffus ».

Le studio à la ferme

Les logements étudiants sont saturés en ville ? Qu'importe, il reste la campagne. Le réseau Campus Vert est né dans les Hauts-de-France et s'est étendu depuis dans quelques métropoles, en Bretagne et en Ile-de-France... Si le loyer est moins élevé, le studio à la ferme nécessite souvent un moyen de transport.

La chambre chez l'habitant

Solution économique, la chambre chez l'habitant peut aussi s'avérer plus agréable au quotidien. Au lieu de la solitude d'un studio de 15 m² hors de prix vous pouvez profiter d'une maison pleine de vie... si la cohabitation fonctionne bien.

Aides au logement et à la caution locative

Le loyer constitue une part importante du budget. Différentes aides au logement existent, que ce soit celles gérées par la Caf, celles proposées par Action Logement ou encore les dispositifs locaux.

Aide CAF

Pour aider à payer loyer et charges, les aides au logement (APL, ALS, ALF), versées par la Caisse d'allocations familiales (Caf), sont accessibles pour les résidences Crous, les résidences étudiantes privées et les logements individuels ou en colocation du parc privé.

Les démarches sont à faire en priorité dès l'entrée dans le logement. Les aides ne sont pas rétroactives. Le premier mois est un mois de carence, votre premier loyer ne sera pas concerné par ces aides.

Une simulation de l'aide au logement sur le site Caf.fr permet de connaître ses droits. L'application permet le suivi du dossier.

En fin d'année universitaire - via votre espace personnel en ligne Caf -il faut signaler si on conserve le logement en juillet et en août. En l'absence de réponse, le droit sera interrompu.

Mobili-jeunes

Pour les alternants, Action Logement propose Mobili-Jeunes, une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10 € et 100 € maximum) chaque mois et pendant un an. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole.

Visale votre garant

La garantie Visale, un service proposé par Action Logement, offre aux étudiants de 18 à 30 ans, sans conditions de ressources, une caution locative gratuite pour tout type de logement. Les salariés qui gagnent moins de 1 500 € nets mensuels peuvent en bénéficier, quel que soit leur âge ou leur contrat de travail.

Il faut remarquer que ce dispositif n'évite pas le traitement inégalitaire des étudiants selon leurs origines sociales. En cas de concurrence, un étudiant qui peut présenter une garantie personne physique sera souvent privilégié à un étudiant protégé par la garantie visale. Or, cette garantie est bien plus fiable car Action Logement est solvable, ce qui n'est pas le cas de tous les parents garants !

Avance loca-pass

Action Logement propose un prêt à taux zéro pour avancer le dépôt de garantie (parfois appelée « caution »), jusqu'à 1 200 €, somme destinée à couvrir d'éventuels dommages causés dans le logement et demandée par le bailleur lors de la signature du bail. Il est accessible aux boursiers, aux apprentis et aux étudiants salariés et aux stagiaires ayant un contrat d'au moins trois mois.

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Il fournit une aide plus globale aux personnes en difficulté, sous forme de prêts ou de subventions. Il se fait uniquement par le biais d'un travailleur social (Assistant social).

Chaque département définit les critères pour permettre d'accéder au FSL, ce qui peut conduire à des inégalités de traitement selon les territoires. En outre, certains départements font le choix de fournir une aide sur le paiement des dépenses énergétiques, ce qui n'est pas le cas partout.

Les aides proposées au niveau local

Les régions et/ou les municipalités peuvent proposer des aides.

- Vérifiez les aides proposées par votre région et votre ville | Par exemple, l'AILE pour Paris.
- Si vous êtes en alternance, vérifiez vos droits sur alternant.actionlogement.fr.

Des outils pour faciliter les démarches

Dossier facile

Accessible depuis messervices.etudiantgouv.fr ou directement sur dossierfacile.fr, ce site permet de constituer facilement un dossier numérique conforme, sécurisé et facile à transmettre au bailleur.

Tous les bailleurs n'utilisent pas Dossier facile mais il est à noter que le site Particuliers à Particuliers (PAP) a développé un partenariat avec Dossier facile pour permettre de postuler plus facilement sur les offres.

Logements Crous adaptés

Près de 10 000 places d'hébergement « adaptées » ou « adaptables » sont proposées par les Crous <https://trouverunlogement.lescrous.fr/accessibility-map>.

Enfin, pour avoir des informations sur le logement localement et s'informer sur les droits et obligations du locataire et du propriétaire, avoir des conseils juridiques, s'orienter vers les **CLLAJ** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) et les **ADIL** (Agences départementales pour l'information sur le logement).

L'ADIL ainsi que la CDC (Commission Départementale de Conciliation) peuvent également offrir une médiation pour aider les étudiants dans la résolution de conflits avec leurs propriétaires.



La CSF demande

- La généralisation et le contrôle de l'encadrement des loyers, notamment dans les villes étudiantes.
- La poursuite de l'effort engagé dans la construction de nouveaux logements étudiants conventionnés.
- La revalorisation des aides au logement et du forfait charges.
- L'alignement annuel des aides au logement sur l'Indice de révision des loyers (IRL).
- L'instauration d'un Revenu d'Autonomie du Jeune qui lui permettrait d'étudier dans des conditions décentes.
- L'extension des délais du DSE jusqu'au 30 juillet.

L'allocation de rentrée scolaire



Sommaire

L'Allocation de Rentrée scolaire

58

Face à l'inflation, l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) : insuffisante pour les familles !

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée sous conditions de ressources aux familles ayant des enfants de 6 à 18 ans scolarisés, en apprentissage ou pris en charge en établissement d'accueil spécialisé. Près de 3 millions de familles en bénéficient (soit environ $\frac{1}{3}$ des enfants scolarisés des familles concernées). L'ARS est versée chaque année au mois d'août.

Trop souvent, on réduit l'allocation de rentrée scolaire aux achats de septembre. Pour La CSF, c'est une erreur qui prête à confusion, entretenue par les médias, les politiques publiques et à la fin par les ménages. L'allocation de rentrée scolaire a pour objectif de soutenir financièrement des familles dans leurs dépenses liées à la scolarité de leurs enfants.

Pour La CSF, il n'est pas choquant que l'allocation de rentrée scolaire puisse être utilisée pour des dépenses visant au confort de l'enfant et dépassant le cadre « strict » de la rentrée scolaire. La priorité est bien de permettre aux enfants d'avoir une scolarité de qualité.

En 2023, les plafonds de ressources pour percevoir l'ARS augmentent...

En 2023, au regard du coût des dépenses quotidiennes de plus en plus important, les plafonds de ressources pour percevoir l'ARS augmentent légèrement (+ 1.6 %).

Pour rappel, les ressources à N-2 sont prises en compte, autrement dit les ressources 2021 du foyer pour l'ARS 2023.

Nombre d'enfants	Plafond de ressources 2022 (sur N-2)	Plafond de ressources 2023 (sur N-2)
1	25 370 €	25 775 €
2	31 225 €	31 723 €
3	37 080 €	37 671 €
4		43 619 €
Par enfant supplémentaire	5 855 €	5 948 €

Cette augmentation des plafonds permettra-t-elle à plus de familles d'en bénéficier ?

Mais... le montant de l'ARS 2023 reste quasiment similaire à l'année précédente...

A la lecture de certains médias, le montant de l'ARS aurait été revalorisé de 5.6 %. En réalité il n'est que de 1.5 % entre 2022 et 2023 (4 % de revalorisation déjà pris en compte dans le montant 2022).

Les montants varient en fonction de l'âge de l'enfant au 31/12/2023.

	Montant de l'ARS en 2022	Montant de l'ARS en 2023
6 à 10 ans	392,05 €	398,09 €
11 à 14 ans	413,69 €	420,06 €
15 à 18 ans	428,02 €	434,60 €

Cette variation n'est pas suffisante au regard des différents coûts liés à la scolarité.



A la rentrée 2022, l'impact de l'inflation n'était pas encore visible sur tous les produits. Cela s'expliquait notamment par les contrats signés en amont par les magasins ou distributeurs (prix définis à l'avance, stocks déjà constitués...), les propositions d'achats en lot à prix réduit, et beaucoup de promotions sur les articles de rentrée scolaire.

En 2023, **l'inflation est plus que visible. D'ores et déjà le prix des fournitures est annoncé en hausse.** Selon certaines sources, les fournitures scolaires et papeterie ont augmenté de 10 % à 25 %.

Les démarches à effectuer pour bénéficiaire de l'ARS

Si vous êtes allocataire Caf éligible à l'ARS, vous n'avez aucune démarche à réaliser pour les enfants de 6 à 15 ans au 31 décembre qui suit la rentrée scolaire.

En revanche :

- Si votre enfant est inscrit au CP alors qu'il n'a pas encore 6 ans, vous devez transmettre à votre Caf un certificat de scolarité.
- Si vos enfants sont âgés de 16 à 18 ans, sont scolarisés ou en apprentissage : vous devrez le déclarer pour la rentrée 2023 dans l'espace « *Mon Compte* » de votre Caf (ou sur l'application mobile « *Mon Compte* »).

Si vous n'êtes pas allocataire de la Caf, vous devez créer votre espace personnel « *Mon Compte* » dans la rubrique Aides et démarches puis déclarer votre situation familiale.



La CSF demande

- La modulation significative de l'ARS en tenant compte du coût global de l'année scolaire en fonction des niveaux.
- L'élargissement de l'ARS aux lycéens de plus de 18 ans.
- Un relèvement du plafond de ressources pour le versement de l'ARS.
- Une augmentation de l'ARS indexée sur l'inflation.

Focus : 50 ans de Coût de la scolarité



Sommaire

50 ans de Coût de la scolarité

62

50 ans de Coût de la scolarité

« Le résultat de l'enquête appelle de nombreux commentaires quant à la surconsommation scolaire » écrivait La Confédération Syndicale des Familles lors de son premier dossier coût de la scolarité en 1973, soit il y a exactement 50 ans.

Dans ce même dossier, La CSF ajoute : « seule une mesure radicale pourra réparer l'injustice et le handicap permanent dont sont victimes les enfants de travailleurs dans un système qui prétend donner à chacun toutes ses chances. »

Elle rappelle que l'instruction obligatoire à 16 ans date de 1967 pour les enfants des deux sexes, qu'ils soient français ou étrangers et que cela « doit être suivi des faits ».

Dans « Le coût de la scolarité 1973 », La CSF s'appuie sur la réforme de 1959 : « l'enseignement obligatoire public assure à tous les enfants des conditions égales devant l'instruction ». Elle complète ensuite en citant l'amendement du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale : « il doit être permis la gratuité des transports et des fournitures scolaires, par des prestations et services réalisant pleinement cette égalité ».

La comparaison entre les revendications portées par La Confédération Syndicale des Familles en 1973 et aujourd'hui permet à la fois de constater les évolutions liées à l'école, le chemin qu'il reste à parcourir et l'évolution doctrinale de La CSF depuis 50 ans. En 1974 La CSF écrivait dans le chapitre

« nos revendications face au coût de la scolarité » : « les responsables politiques de notre pays en cette matière (le coût de la scolarité), sous la pression des parents et d'une opinion publique mieux sensibilisés à ces questions, sont obligés régulièrement, au moment des débats budgétaire et de la rentrée scolaire, d'aborder ces problèmes, ce qui n'est pas bien entendu les régler. » La CSF démontre avec force (encore une fois), l'écart entre les engagements des politiques et la réalité de leur mise en œuvre.

Depuis toujours, La CSF condamne fortement l'écart entre les intentions de la loi et la réalité. Elle rappelle que depuis 1967 « la loi fait obligation aux familles de tenir leurs enfants en scolarité » et ajoute : « nous savons maintenant que l'école n'a pas fait obligation aux pouvoirs publics de réaliser les finalités et les moyens de telles déclarations ou lois. »

La CSF ne manque pas d'épingler les incohérences de Monsieur Fontanet, ministre de l'éducation de l'époque. Il rappelait que le programme de Provins prévoyait, entre autres, la gratuité totale de l'enseignement obligatoire. « Un crédit supplémentaire va notamment être accordé par le gouvernement pour fournir gratuitement aux familles la plupart des manuels de sixième. Les études ont conduit à prévoir la réalisation de la gratuité en quatre années successives en commençant par la classe de sixième, et en étendant, à chaque rentrée suivante, la mesure à la classe supérieure jusqu'à la troisième. Comme je l'avais souhaité, le premier ministre et le ministre de l'économie viennent de donner leur assentiment à cette demande. Les 3 groupes de la majorité ont validé l'affectation d'un crédit de 70 millions (de francs) pour cette mesure. »

La gratuité totale, comme l'exige La CSF, n'est donc pas une utopie, mais bien un sujet qui dépasse le cadre syndical et associatif. Sans pour autant tenir leurs promesses, les politiques avaient déjà en tête la nécessaire gratuité pour répondre aux questions d'égalité scolaire et d'accès pour tous à l'enseignement.

Deux ans plus tard, en 1975, La CSF déplore l'aggravation de la situation sociale et économique. Elle affirme alors : « l'augmentation continue du coût de la vie pèse de plus en plus lourdement sur le budget des familles de travailleurs. La poursuite aveugle de libéralisation des prix autorise des débordements dans de multiples domaines. Les dernières données chiffrées ne montrent aucun redressement des inégalités ». Cette citation traduit tout l'engagement et la vitalité de notre organisation.



Les éléments du Coût

En 1973, La CSF analysait le coût de la scolarité en corrélation avec les événements sociétaux : « le prix des cartables augmente en moyenne de 10 %. Cette augmentation est due à la hausse des cours mondiaux du cuir, conséquences de la pénurie ».

Concernant l'équipement sportif, La CSF disait « qu'il pesait très lourd dans le budget des adolescents, qu'il constituait à peu près un tiers des dépenses de rentrée scolaire et qu'il devenait de plus en plus difficile de se limiter au strict minimum pour ces achats : les chaussures de tennis les plus ordinaires ne durent pas plus d'un trimestre. Il faut prendre au moins celles qui valent 20 à 25 F. Les survêtements de coton ont pratiquement disparu des magasins, on ne peut acheter uniquement que des articles en fibres synthétiques plus résistants certes, mais plus chers. »

Cette analyse pourrait être faite dans les mêmes termes aujourd'hui.

En 1974, La CSF pose son regard sur les filières professionnelles et d'apprentissage.

Elle observe déjà une différence importante entre les filières générales et spécifiques. Les bleus de travail nécessaires aux élèves de sections industrielles et techniques ont subi une hausse spectaculaire de 45 % puisque cet article est évalué à 45 F en 1973 contre 66 F l'année suivante.

En 1973, le budget de la rentrée impactait déjà fortement les familles

Dès le premier dossier, La CSF a observé l'impact du coût de la rentrée scolaire sur le budget des familles.

En 1979, une famille : un père au SMIC, une mère sans emploi et trois enfants âgés de neuf, onze et quinze ans, était impactée à hauteur de 59 % du revenu pour le mois de septembre. Ces 59 % prennent en compte les droits dont bénéficient la famille, à savoir les allocations familiales et le complément familial.

Autre exemple, une famille composée de trois enfants, un en primaire, un en sixième et un en terminale électricité, avec le père percevant 2200 F et la mère au SMIC, voyait ses dépenses mensuelles grimper de 41 % à la rentrée de septembre.

Le SMIC de 1980, rapporté en euros, correspondrait à 316 €. Le dossier 1980 s'intéresse à l'évolution des prix sur 20 ans. On constate qu'entre 1960 et 1980, l'indice des prix (Indice INSEE) a été multiplié par 2,74.

Les prix augmentant souvent plus vite que les salaires, notamment les plus bas, et plus rapidement que les minima sociaux, ce sont les pauvres, les classes modestes qui paient encore et toujours l'addition.



La CSF s'intéressait au montant des bourses et à ce qu'elles permettent

En 1973, La CSF s'inquiète de l'augmentation trop faible des bourses, passant pour le lycée de 29 F à 41 F. Ce montant « *couvrirait les frais de repas chaque mois, mais ne couvrirait en rien les frais de rentrée ou les autres dépenses* ».

La CSF pousse l'analyse en mettant en corrélation l'évolution du coût de la scolarité et l'augmentation des crédits pour le Ministère de l'Éducation Nationale. En 1970, les crédits de l'Éducation Nationale varient entre 4,28 et 5,2 % par an entre 1970 et 1974 alors que le coût de la scolarité augmente lui en moyenne de 8 à 10 % par an sur cette même période.

Concernant les bourses, La CSF condamne des plafonds de revenus trop bas, pénalisant ainsi les classes moyennes et moyennes « inférieures ». La CSF indique qu'il serait nécessaire de relever ces plafonds au minimum de 30 % pour garantir plus de justice et d'équité entre les enfants.

Pour les filières technologiques et professionnelles, La CSF condamne le faible montant des bourses : 200 F !

La CSF revendique et l'écrit en toutes lettres : « *Notre revendication actuelle est le doublement de cette prime, qui couvrirait alors réellement les frais d'outillage de l'ensemble des élèves.* »

Des listes trop longues... depuis 50 ans

Dès les premiers dossiers Coût de la scolarité, La CSF illustre les dépenses de rentrée scolaire par le montant des fournitures que les familles doivent acheter.

Pour une rentrée en sixième, La CSF dénombre pas moins de 45 fournitures : cartable, trousse, crayons de couleur, crayons bille, rapporteur, scotch, papier, Canson, protège cahier, cahier de texte, 3 cahiers 200 pages, 2 cahiers 96 pages, etc. Les listes sont trop longues et La CSF le condamne depuis 50 ans. Celle proposée par le ministère de l'Éducation nationale (dans les années 90) n'a eu aucun effet sur les pratiques dans les établissements scolaires. Le montant des fournitures scolaires a augmenté légèrement plus vite que le revenu des ménages modestes.

Sur notre cahier revendicatif, réduire les listes représente la première mesure de bon sens.

Un coût trop lourd pour les familles !

La CSF s'est souvent inquiétée ou indignée de l'augmentation trop forte du coût de la rentrée scolaire. En 1976, elle constatait une augmentation de 12 % par rapport à la rentrée précédente. Elle disait alors : « *ce sont donc à nouveau des dépenses très lourdes pour les familles, dans une période où il faut faire face à bien d'autres obligations, et particulièrement pour les familles de chômeurs totaux ou partiels. Il ne semble pas que les recommandations, déjà anciennes, du ministre de limiter au maximum les listes de fournitures, pour alléger les charges des familles, aient été très entendues* ». Cette conclusion du dossier de 1976 est toujours d'actualité.

L'ARS fête aussi ses 50 ans... une demi victoire pour La CSF

Coïncidence ou pas du calendrier, la première année du coût de la scolarité correspond à la création de l'allocation de rentrée scolaire en 1973 pour une application à la rentrée suivante. En 1974, La CSF écrivait alors sur cette allocation : « *On fait grand bruit de cette mesure qui, bien entendu, va commencer et entrer dans les faits à la rentrée 74. Il s'agit d'une allocation familiale nouvelle, qui sera versée chaque année au moment de la rentrée aux familles à revenus modestes (puisque les conditions de ressources sont les mêmes que celles du salaire unique majoré) pour les enfants de 6 à 16 ans (donc en scolarité obligatoire). Cette allocation est de 110,60 F, mais ne disons pas que c'est un cadeau du pouvoir puisque ce sont les caisses d'allocations, donc l'argent des salariés, qui financent. En conclusion de cette analyse des formes diverses d'aide aux familles, nous devons dire que nous sommes très circonspects sur la volonté et les possibilités du pouvoir de mener une politique qui soit autre chose que de l'assistance.* »



Conclusion :

50 ans de combat sur le coût de la scolarité et bien plus encore !

Texte emprunté à l'UD 38

Depuis 1945, la CSF existe à travers ses associations familiales puis ses Unions Locales et ses sections qui mènent des actions avec les familles populaires un peu partout en Métropole pour défendre les intérêts et les droits des familles.

Il y a 50 ans, les combats de La CSF avaient nom : IVG, malbouffe, pollution, surendettement, école maternelle, coût de la scolarité, retraite, immigration...

« *Entrez sans frapper* », conseillait La CSF aux parents d'élèves qui se voyaient refuser l'accès à l'école par un corps pédagogique inquiet de la remise en cause de son travail...

« *Lutter c'est espérer* », encourageait-elle face à la montée du chômage, aux ressources trop faibles, à la hausse des prix, des charges de logement, à la baisse des remboursements maladie...

Elle empruntait ce leitmotiv à un certain Frederick Douglass, esclave noir dont la première lutte fut un sursaut de dignité. « Je fis ce que mon maître craignait par-dessus tout : apprendre à lire et à écrire ».

Lire, écrire... L'égalité des chances à l'école, un combat dans l'ADN de La CSF.

L'école maternelle, un droit pour tous les enfants, lutter pour leur avenir !...

« *Ce qui importe, ce n'est pas d'ajouter des années à la vie mais d'ajouter de la vie aux années* ». Ainsi s'exprimait La CSF de Marseille...

« *France ? Ton hospitalité fout le camp* ». La CSF condamnait vigoureusement les mesures Stoleru, en particulier la suspension du regroupement familial, et demandait leur abrogation immédiate...

« *Le viol, un crime sans assassin* ». Par honte, par pudeur, les femmes violées ne portaient pas plainte. Mais les choses ont commencé à changer...

Qu'est-ce qui produit cet acte, et pour l'enrayer, suffit-il de traîner les violeurs en justice ? La CSF, au cœur des problèmes de société, tentait de comprendre...

La CSF s'invitait aussi dans le débat sur le crédit à la consommation, faisait des campagnes d'information et de protestation pour obtenir une meilleure protection des consommateurs par le vote d'une loi et son application, dénonçait l'absence de durabilité des produits...

Aujourd'hui ... 50 ans plus tard

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réforme en profondeur du crédit à la consommation car jamais la société n'a été autant surendettée, laissant sur le bord du chemin des familles désespérées, fracturées, éclatées.

Les plaintes des femmes violées sont entendues, les violeurs sont condamnés, mais la question de la sanction demeure d'actualité : quelle alternative à la prison ? Le taux de récidive à la sortie indiquant clairement son inadaptation...

Les migrants peuplent le fond de la Méditerranée en attendant que les pays européens se mettent d'accord sur les chiffres ! France terre d'accueil, terre des droits de l'Homme, terre de la honte !

L'âge de départ à la retraite recule, on choisit d'ajouter des années à la vie... professionnelle. Pas de sentimentalisme avec les travailleurs ! Quel avenir pour les jeunes ?

Les ressources des ménages s'effritent, les logements manquent, accéder aux soins redevient un luxe, l'illettrisme pénalise les jeunes, aggrave leur mal-être.

Un demi siècle écoulé, toujours les mêmes combats. Pourtant le chemin parcouru n'a pas été vain car, quoi qu'on en pense, la société d'aujourd'hui ne ressemble pas à celle d'hier.

Des libertés ont été conquises qu'il faut savoir reconnaître et faire vivre.

Pour autant, il reste encore du pain sur la planche pour faire réalité notre rêve de militants : une société juste et égalitaire. Cette lutte n'est pas la plus facile et nous avons besoin de la mobilisation de tous : les anciens, qui portent l'histoire des avancées au fil des décennies et les jeunes qui constituent aussi la société de demain.

L'enjeu est de taille face à un système qui protège solidement ses privilèges mais rien n'est impossible quand on y croit et que la cause est bonne.



Les propositions et les revendications de La CSF



Sommaire

Revendications de La CSF

68

Revendications de La CSF

La CSF revendiquait en 1973

1/ L'Institution d'un REVENU SOCIAL MINIMUM GARANTI - véritable SMIC social -

qui garantisse à tous : enfants - hommes - femmes - personnes âgées - malades - chômeurs - un minimum de ressources, dans la période de leur vie où ils sont improductifs.

Dans ce cadre, une Allocation d'Études devrait être servie aux jeunes en formation technique en LEP comme aux pré-apprentis.

2 / Le service public « ÉDUCATION NATIONALE »

qui permette à tous les enfants des conditions d'accès et de sortie les plus égales possibles devant l'instruction et la culture et ce, dès la maternelle. Pour ce faire :

a/ La GRATUITÉ RÉELLE des livres, transports et fournitures usuelles sera assuré à tous les jeunes.

b/ La GRATUITÉ de services tels que : restaurants scolaires, équipements culturels, faciliteront la fréquentation scolaire et l'épanouissement des jeunes.

c/ Des CREDITS seront ouverts pour toutes les activités proposées par l'école.

Compte tenu des INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE REVENU, le coût de toute une série de frais non couverts par la gratuité entretiendra encore des disparités entre les jeunes et les familles (par exemple à l'époque des vacances, les uns font des voyages à l'étranger, d'autres travaillent pour faire face aux frais de rentrée). Il est donc particulièrement important qu'une solidarité s'exerce en faveur des familles à revenu modeste.

Ces familles qui seront dans ces perspectives moins nombreuses, devront disposer d'une PRESTATION SCOLAIRE suffisante permettant de faire face aux frais nouveaux et obligations non couverts par la gratuité, à l'équipement sportif, à la demi-pension, aux activités culturelles et sportives.

CETTE PRESTATION DOIT ÊTRE PROGRESSIVE selon l'âge et le cycle d'études.

Pour ce qui concerne les élèves de l'enseignement technique des lycées et les étudiants, elle devra leur permettre de s'assumer progressivement. Des paliers devront être prévus selon le revenu individuel dont dispose la famille.

IL NE S'AGIT PAS LA DE MESURES D'ASSISTANCE, MAIS D'UN DROIT OUVERT pour faire face à l'obligation, sans discrimination.

Cela implique un retour à la notion de SERVICE PUBLIC et des modifications de structures dans l'Éducation Nationale

2023...

Les lois Jules Ferry ont rendu l'École gratuite, obligatoire et laïque. Aujourd'hui, la gratuité n'est pas la réalité pour l'école obligatoire... C'est pourquoi, La CSF demande :

La gratuité absolue de l'École pendant toute la scolarité obligatoire : fournitures scolaires, transports scolaires, équipements numérique et sportif, sorties scolaires...

En attendant la mise en œuvre de cette revendication, nous demandons :

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

- Modulation significative de l'ARS selon le niveau de scolarité.
- Élargissement significatif des plafonds de ressources.
- Maintien de l'ARS jusqu'à la fin du lycée quel que soit l'âge du jeune concerné.
- Indexation de l'ARS sur l'inflation.

Fournitures scolaires

- Prise en charge par les collectivités de la totalité des fournitures scolaires en école maternelle, élémentaire et au collège.
- TVA à taux réduit sur les fournitures scolaires.
- Mise en place de la commission des fournitures scolaires dans tous les établissements scolaires.
- Suppression de la production de toutes les fournitures scolaires toxiques.

Numérique

- Généralisation des dotations en équipements numériques nécessaires à la scolarité.
- Inscription du numérique dans une stratégie éducative globale. Cet outil doit être au service de l'apprentissage et des connaissances.
- Mission de formation des parents aux outils numériques de l'école (ENT...).

Restauration scolaire

- Mise en œuvre d'un service public de la restauration scolaire, accessible à toutes les familles qui le souhaitent.
- Généralisation à l'échelle nationale de la grille de tarification unique au quotient familial.
- Mensualisation des paiements.
- Facturation des seuls repas consommés (avec justificatif en cas d'absence).
- Éducation au goût, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri des déchets.
- Information des familles sur les dispositifs des caisses des écoles, du fonds social des collèges et des lycées.

Transports scolaires

- Gratuité des transports scolaires afin de garantir l'accès à l'éducation pour tous quel que soit le lieu d'habitation et l'établissement dicté par le choix de l'orientation de l'enfant ou du jeune.

Mobilité, culture et sport

- Obligation pour les établissements de permettre à tous les élèves d'effectuer les sorties (classes de découvertes).
- Remplacement des enseignants de collège et lycée pendant leur absence lorsqu'ils accompagnent des séjours.
- Développement des échanges entre écoliers français et étrangers.
- Développement des aides incitatives à l'accès au sport et à la culture pour tous les jeunes.
- Développement des aides incitatives à la mobilité pour les lycéens.

Enseignement professionnel et apprentissage

- Gratuité de l'équipement professionnel sur l'ensemble du territoire tout au long de la formation.
- Formation qui assure une qualification professionnelle et une solide culture générale.
- Valorisation des filières professionnelles auprès des professeurs, des jeunes et des parents.

Enseignement supérieur

- Revalorisation des bourses et élargissement des plafonds de ressources.
- Admission de tout candidat dans la formation de son choix.
- Égal accès à la formation universitaire pour les étudiants hors Union Européenne.
- Information aux étudiants sur les dispositifs d'aide à la mobilité internationale, incitation à les utiliser et coordination des financeurs.
- Maintien de la disposition d'un repas à 1 € pour tous, boursiers ou non et que les repas soient équilibrés et de qualité.

Logement étudiant

- Développement et construction de logements étudiants adaptés aux besoins.
- Généralisation et encadrement des loyers pour qu'ils soient accessibles à tous.
- Revalorisation des aides au logement et alignement annuel des aides sur l'indice de révision des loyers (IRL).
- Instauration du revenu autonomie jeune pour étudier dans des conditions décentes.
- Extension des délais du DSE jusqu'au 30 juillet.

En situation de handicap

- Création de postes d'Accompagnant d'Enfants en Situation de Handicap (AESH) avec une formation et des conditions professionnelles et salariales à la hauteur des compétences exigées par leurs missions.
- Simplification des démarches et réduction des délais de traitement pour les aides à la prise en charge du handicap.
- Augmentation du nombre d'heures de prise en charge des TISF (Technicien d'Intervention Sociale et Familiale) à domicile pour les familles avec enfant(s) en situation de handicap.



Conclusion – Le chemin à parcourir est encore long !

Les revendications de La CSF se sont étoffées et précisées au fil du temps mais leur contenu demeure quasiment inchangé. La revendication de gratuité, oublié un temps (entre 1990- 2015..) revient avec force dans les derniers dossiers du coût de la scolarité.

Certaines revendications de 1973 mériteraient d'être remises sur le devant de la scène...

En 1973 La CSF écrivait : « Des CREDITS seront ouverts pour toutes les activités proposées par l'école ». La CSF affirme aujourd'hui que chaque école devrait proposer des Temps d'Accueil Périscolaire et que ces derniers devraient être gratuits.

La CSF mettait en avant la nécessité d'un revenu décent pour tous. L'occasion de réaffirmer que La CSF a depuis conceptualisé un revenu minimum pour tous : le RMG (revenu minimum garanti) pour les plus de 25 ans et le RAJ (revenu d'autonomie du jeune) pour les 18 -25 ans. Sans entrer dans les détails, ces revenus se situeraient à 75 % du SMIC net.

Gratuité de l'éducation

« La gratuité scolaire : une idée de la Révolution, mise en pratique par Jules Ferry en 1881 et constamment remise en cause depuis. Aujourd'hui ça reste une idée à révolutionner » (L'Humanité – 5 septembre 2006).

Articles L. 132-1 code de l'éducation
L'enseignement public dispensé dans les écoles maternelles et élémentaires est gratuit.

Article L. 132-2 code de l'éducation
L'enseignement est gratuit pour les élèves des lycées et collèges publics qui donnent l'enseignement du second degré, ainsi que pour les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et à l'enseignement supérieur des établissements d'enseignement public du second degré.

Article 26 de la déclaration universelle des droits de l'homme

Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. .

Article 28 de la convention internationale sur les droits des enfants.

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue

d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;

b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;

c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;

d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;

e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

Préambule de la Constitution française du 27 octobre 1946 : 13. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.



CP. La CSF

Très faible augmentation de l'ARS au regard de l'inflation : Pas de cadeau !

L'Allocation de Rentrée Scolaire augmente de 1.6% pour la rentrée 2023.

La CSF dément catégoriquement l'information selon laquelle l'Allocation de Rentrée Scolaire aurait augmenté de 5.6 % entre 2022 et 2023. En effet, certains médias rattachent la hausse de 4 % de l'ARS de Juillet 2022 à celle de 2023.

Avec une inflation globale de 4.5 % sur la période Juillet 2022-Juillet 2023, de 12 % sur les vêtements et de 40 % sur la papeterie, **le compte n'y est pas !**

Les insuffisances toujours là en 2023

Depuis des années, La CSF répète inlassablement que l'ARS ne correspond pas aux dépenses des familles, qui courent sur toute l'année scolaire.

Son montant est insatisfaisant notamment au collège et au lycée.

Sa modulation selon l'âge est insignifiante : 9 % entre 6 ans et 18 ans. En réalité, à la rentrée et tout au long de l'année, le coût est 2 à 3 fois supérieur.

Rappelons que seul un tiers des enfants en bénéficie.

50 ans de lutte et la route est encore longue !

Comme l'Allocation de Rentrée Scolaire (créée en 1973), le coût de la scolarité souffle ses 50 bougies.

Un demi-siècle plus tard le compte n'y est toujours pas.

Les listes de fournitures continuent de peser lourd dans le budget des familles, les transports scolaires ne sont toujours pas gratuits, les aides régionales sont inégalement réparties, etc.

Le dossier « coût de la scolarité » continuera d'exister tant que notre revendication de gratuité ne sera pas effective.

La CSF demande :

- Une école complètement gratuite pour tous les enfants dont la scolarité est obligatoire (3-16 ans)

Dans l'attente de la réalisation de cet objectif...

- Une modulation significative de l'Allocation de Rentrée Scolaire, pensée en fonction des niveaux et des filières (élémentaire, collège, lycée général et professionnel) et non en fonction des âges.
- La gratuité des fournitures et des transports scolaires

CONFERENCE DE PRESSE

COÛT DE LA SCOLARITÉ

16 AOUT 2023

10h15

53 rue Riquet
75 019 PARIS

- La CSF dévoilera le chiffre du coût de la scolarité (évolution 2022-2023)
- Elle donnera les principaux enseignements tirés de son enquête
- Elle livrera son analyse de l'ARS
- Des familles viendront témoigner à la conférence



Une force pour
mieux vivre

la **CSF**
Confédération Syndicale des Familles

JOHAN JOUSSEAUME



07 83 99 38 26



jjousseaume@la-csf.org

La Confédération Syndicale des Familles

Missions

- ✓ Défendre les droits des familles
- ✓ Représenter les familles auprès des pouvoirs publics
- ✓ Agir pour l'égalité des droits

Valeurs

Solidarité Citoyenneté Respect

Réseau

- ✓ 30 000 familles adhérentes
- ✓ 350 associations locales
- ✓ 70 unions départementales en métropole et Outre-mer
- ✓ 1 fédération d'aide à domicile (FNAAFP/CSF)
- ✓ 1 fédération des familles monoparentales (FSFM)

Activités

- ✓ Défense des droits des locataires
- ✓ Permanence de défense des consommateurs
- ✓ Contrôle des charges locatives
- ✓ Prévention et accompagnement du surendettement
- ✓ Accompagnement éducatif et scolaire (6-18 ans)
- ✓ Soutien à la fonction parentale
- ✓ Accueil petite enfance
- ✓ Atelier santé
- ✓ Aide à domicile auprès des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées
- ✓ Apprentissage du français et lutte contre l'illettrisme
- ✓ Accompagnement des familles monoparentales
- ✓ Actions culturelles et loisirs

Président de La CSF : **Gérard Pinchon**

Président de la FNAAFP/CSF : **Nicolas Guillon**

Présidente de la FSFM : **Josette Elombo**



Dessins :

François Le Roux, Manon Nauton, Aurélie Dekeyser, AdobeStock



La Confédération Syndicale des Familles

53, rue Riquet - 75019 Paris

Tél. 01.44.89.86.80

Fax : 01.40.35.29.52

e-mail : contact@la-csf.org

site : www.la-csf.org